



ACTUALITÉ

Budget dans les établissements : l'année de tous les déficits

MÉTIER

Retraites : une disposition inique

MONDES UNIVERSITAIRES

Un rapport de la Cour des comptes

ENTRETIEN

Franck Poupeau

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 610 DÉCEMBRE 2012

e s n e s u p

DOSSIER

Anatomie du syndicalisme européen

Formation des Enseignants : la mise au pas des universités

→ par Thierry Astruc, secrétaire national

La mise à l'écart de la communauté universitaire entre dans la logique autocratique du MEN. Nous devons nous mobiliser pour la faire échouer.

Le 7 décembre dernier parvenait aux membres du CSE⁽¹⁾ le projet de loi d'orientation et de programmation sur la refondation, pour présentation au CSE le 14 et au CNESER le 17.

DE L'ÉCOLE AU LYCÉE, DES MANQUES IMPORTANTS

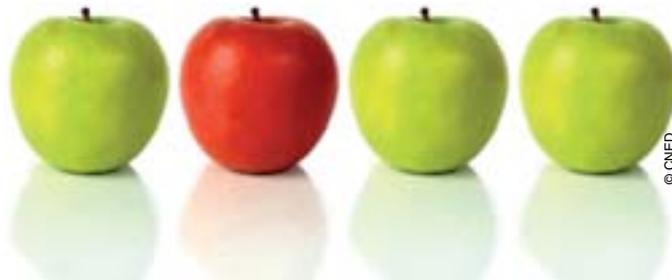
Quasiment rien n'est dit sur l'articulation second degré-supérieur, alors que le gouvernement rappelle sans cesse l'objectif d'améliorer la réussite des étudiants. Le Conseil National d'évaluation du système éducatif et le Conseil Supérieur des Programmes sont créés, sans aucun représentant des personnels. Le CSP ne comporte aucun universitaire, alors même que les programmes scolaires ont un impact direct sur nos formations et nos maquettes.

LES ESPE NE SONT PAS UNE COMPOSANTE.

Les éléments les plus inquiétants sont dans la partie concernant l'enseignement supérieur. Le nouvel article L- 721-1.1 prévoit que les ESPE seront créées au sein d'un EPSCP (universités, Grands établissements) ou d'un EPCS (structure permettant le regroupement d'établissements publics et privés).

1. Tandis que toutes composantes universitaires sont administrées par un conseil avec des élus (Cf. Code Éducation), cela ne serait pas le cas pour les ESPE. Les représentants des personnels et des usagers, seraient désignés, sans que soit précisé le mode de désignation et pour la seule durée de l'accréditation. De plus, le président serait élu parmi les personnalités extérieures nommées par le recteur, ... et le directeur nommé par arrêté conjoint du MEN et du MESR. C'est aux antipodes de la collégialité, de la vie démocratique.

2. L'État abandonnerait le monopole de la collation des grades et des diplômes. L'accréditation de l'ESPE par à la fois le



© CNIED

MEN et le MESR donne l'habilitation à délivrer les diplômes de master. Une fois l'ESPE accréditée, tous les établissements d'enseignement supérieur partenaires pourront délivrer le Diplôme National de Master y compris des établissements privés, notamment ceux qui sont en lien avec l'enseignement privé sous contrat, un précédent très dangereux !

3. Lors de la création des ESPE, et durant les 3 mois suivants, les conseils pourront valablement siéger sans personnels ou usagers. Les personnels seraient donc exclus de l'élaboration du règlement intérieur et des statuts !

4. Les membres des conseils sont désignés pour la durée de l'accréditation. C'est aussi une première que de lier la durée d'un mandat à la durée d'un contrat de contractualisation. Donc, la nouvelle équipe – quelle qu'elle soit – devra mettre en œuvre le projet monté par l'équipe précédente, même si elle a fait une campagne

▼
Il se dessine ainsi une école entièrement aux mains du recteur et de ses services dont personnels et usagers sont tenus à l'écart.
▲

d'opposition.

Il se dessine ainsi une école entièrement aux mains du recteur et de ses services dont personnels et usagers sont tenus à l'écart. De premières réunions ont été organisées par les rectorats en dehors de la présence de toute représentation des personnels. Les universités seront marginalisées, par la multiplication des pressions que feront peser sur elles ce projet de loi et celui du cahier des charges de l'accréditation. Ainsi s'il suffit qu'un seul CA d'une université de l'académie ne vote pas le projet d'accréditation de l'ESPE (qui comprend entre autres l'offre de formation) pour

que l'ESPE ne soit pas créée, un CA peut-il prendre la responsabilité de conserver un IUFM en lieu et place de l'ESPE après le 1er septembre 2013 ? Les futures ESPE seront maîtres d'ouvrage délégués⁽²⁾ de la FDE. Si aucun texte ne le précise, il apparaît pourtant que le maître d'ouvrage (le décideur) sera le

recteur. Depuis le début, cette logique est voulue V. Peillon, pour qui les ESPE étaient bâties sur le modèle des écoles de la magistrature, en dehors des universités. Un arbitrage du Premier ministre a imposé une composante à l'intérieur d'une université. Le projet du 7 décembre décline l'idée initiale. Et les ESPE ont si peu de caractère universitaire que la recherche y est limitée à une simple participation (§ 6 des missions). Suite à un échange vif entre le secrétaire général du SNESUP et V. Peillon, lors du CSE du 14 décembre, le projet de loi a été retiré de l'ordre du jour du CNESER du 17 Décembre. Nous avons désormais jusqu'au 9 janvier date du prochain CNESER pour faire entendre la voix de l'Université et des universitaires. Il nous faut continuer à peser pour une évolution de la partie ESPE et obtenir du temps pour élaborer une autre réforme. ●

(1) Conseil Supérieur de l'Éducation

(2) <http://www.commentcamarche.net/contents/projet/maitrise-ouvrage-maitre-oeuvre.php3>

UNE DÉCISION UNILATÉRALE DU MEN AUX LOURDES CONSÉQUENCES

Le ministère de l'Éducation nationale a décidé d'avancer les écrits de la session 2014 à juin 2013. La directrice de la DGESIP a été dans l'obligation d'encourager les universités à adapter les maquettes (M1 2012-2013 et M2 2013-2014), par le biais d'une lettre aux présidents début octobre. Concrètement, il faut modifier le règlement d'examen plus d'un mois après la rentrée. C'est une étrange alternative offerte aux universités : préparer les étudiants aux écrits ou rester dans la légalité. La seule justification de cette anticipation est d'utiliser les étudiants admissibles comme moyens d'enseignement. C'est un précédent très dangereux.

L'exigence démocratique

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Une année est sur le point de s'achever, une année particulièrement rude pour le SNESUP... Après Marcel Brissaud, Maurice Zattara et Pierre Dubarcourt sont partis, laissant derrière eux un vide immense. Leurs noms, leurs mémoires ont plané sur l'hommage rendu à Pierre le 13 décembre au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



Stéphane Tassel
secrétaire général du SNESUP

«... la date de l'Ecole », les universitaires n'ont pas été consultés sur la façon dont il conviendrait de bien former les futurs enseignants. Contre une loi qui en l'état pourrait faire des ESPE des structures universitaires d'exception aux seules mains des recteurs, le SNESUP, dans l'impossibilité de faire entendre sa voix, a claqué la porte du Conseil supérieur de l'éducation. Il s'exprimera devant le CNESER, exigeant la présence des deux ministres concernés.

L'austérité, ses effets destructeurs sur les solidarités, l'emploi... le drame de Florange, les suppressions d'emploi chez PSA, ALCATEL-LUCENT inondent la presse chaque jour une peu plus. Les tensions sur l'ensemble du globe font peser de nombreuses incertitudes sur un avenir qui est aussi le nôtre. Plus proche de nous en Europe, en Italie, en Espagne... le soulèvement de la population refusant les coupes budgétaires dans les dépenses publiques, le chômage endémique, les conditions de vie de plus en plus difficiles, rendent urgente la revitalisation de la démocratie, des solidarités.

Pendant que les personnels se démènent à gérer la pénurie et que les CA doivent se prononcer sur des budgets d'austérité, le CNESER a émis avec force un avis défavorable sur le projet de budget 2013, insuffisant et exempt de cadre national arithmétique vérifiable (voir dernières minutes p. 4). En réalité, les 1 000 créations de postes affichées n'excèderaient pas quelques centaines d'emplois qui au mieux empêcheraient de nouveaux gels. La proposition solennelle d'un plan pluriannuel, émise par V. Berger en clôture des Assises, est la marque d'une situation budgétaire dramatiquement difficile dont le nouveau bureau de la CPU héritera...

La négation de la voix de la communauté universitaire n'a que trop duré... La démocratie, les débats préalables respectant la pluralité représentative sortie des urnes sont des enjeux fondamentaux. Marginalisés dans le débat sur la loi dite « de refon-

dition de l'Ecole », les universitaires n'ont pas été consultés sur la façon dont il conviendrait de bien former les futurs enseignants. Contre une loi qui en l'état pourrait faire des ESPE des structures universitaires d'exception aux seules mains des recteurs, le SNESUP, dans l'impossibilité de faire entendre sa voix, a claqué la porte du Conseil supérieur de l'éducation. Il s'exprimera devant le CNESER, exigeant la présence des deux ministres concernés. Pendant que les personnels se démènent à gérer la pénurie et que les CA doivent se prononcer sur des budgets d'austérité, le CNESER a émis avec force un avis défavorable sur le projet de budget 2013, insuffisant et exempt de cadre national arithmétique vérifiable (voir dernières minutes p. 4). En réalité, les 1 000 créations de postes affichées n'excèderaient pas quelques centaines d'emplois qui au mieux empêcheraient de nouveaux gels. La proposition solennelle d'un plan pluriannuel, émise par V. Berger en clôture des Assises, est la marque d'une situation budgétaire dramatiquement difficile dont le nouveau bureau de la CPU héritera... Profitons de ces quelques jours de congés pour faire le plein d'énergie revendicative
Bonne fin d'année !

ACTUALITÉ 5

- Assises : l'urgence d'un programme à la hauteur des ambitions
- Budget dans les établissements : l'année de tous les déficits

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 17

- Retraites : une disposition inique
- Pétition FSU sur les salaires : 13,5 % de baisse de pouvoir d'achat depuis 2000, ça suffit !

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- PRES : incohérents, décevants. Continuez !
- Le rapport Peretti au CNESER

DOSSIER 9

Anatomie du syndicalisme européen

Suite à trois décennies de néolibéralisme conquérant, et deux décennies après la chute du mur de Berlin, le syndicalisme s'est profondément transformé que ce soit au plan local ou à l'échelle internationale. Partout, sous la pression du chômage et de la précarité, et en raison de l'atomisation des sociétés, des replis individualistes ou encore de la puissance des médias détenus par le capital, les rapports de force ont évolué en faveur de ce dernier. Toutefois, face à la crise ouverte en 2007/2008, le syndicalisme s'interroge, développe une nouvelle critique, cherche à retrouver une capacité effective à peser sur les évolutions et les orientations politiques.



© Didier Chamma

- Rapport de la Cour des Comptes 2012 : explosion des aides d'innovation et de recherche aux entreprises
- Nouvelles mesures concernant les étudiants étrangers

INTERNATIONAL 21

- Côte-d'Ivoire : réouverture des universités en trompe-l'œil
- Palestine : développer les liens universitaires

ENTRETIEN 22

- avec Franck Poupeau

SNESUP.COM 23

- Pour un congrès national FSU au cœur des débats

ÉPHÉMÉRIDE

1^{ER} JANVIER

Entrée en vigueur du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)

1^{ER} JANVIER

Début des contrats emplois d'avenir professeurs

SEMAINE DU 7 JANVIER

CNESER exceptionnel

sur la refondation de l'École

10 JANVIER

Collectif FDE exceptionnel sur la refondation de l'École

17 JANVIER

Commission administrative

21 JANVIER

CNESER

22 JANVIER

CNESER habilitations

30 JANVIER

Journée d'action à l'appel des fédérations de fonctionnaires (FSU, CGT, SOLIDAIRES...)

7 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER

Suite et fin des congrès départementaux de la FSU.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUTES ET À TOUS



LA PALESTINE À L'ONU

Une victoire pour la paix

Le jeudi 29 novembre 2012 restera une date historique dans l'histoire des nations. En effet malgré une opposition de 9 pays, dont les Etats-Unis, l'assemblée générale de l'ONU, à une majorité écrasante de 138 pays, a approuvé la reconnaissance de l'état palestinien comme Etat observateur. Comme l'ensemble des forces politiques, syndicales et citoyennes européennes, nous avons fait entendre notre demande expresse que la France approuve cette demande légitime. Malgré les tergiversations, la mobilisation populaire a porté ses fruits et notre pays a été au rendez-vous de l'histoire. Nous devons aller plus loin et exiger, avec l'ensemble des militants de la paix, l'arrêt immédiat de la colonisation illégale et la destruction du mur de séparation. Cette victoire symbolique de la présence de la Palestine à l'Onu doit être un premier pas vers la justice et la reconnaissance pleine et entière. ●

Séraphin Alava, Professeur, université de Toulouse Le Mirail

CNESER DE DÉCEMBRE

Projet budgétaire rejeté...

Un CNESER budgétaire plénier en décembre... c'est enfin de début d'un retour à la normale. En ce sens, le message adressé aux parlementaires et au gouvernement est clair. Par 22 votes contre, 5 pour et 8 abstentions (pour rappel en 2012 : 29 contre, 12 pour, 6 abst. et 2 nppv), le CNESER a donné un avis défavorable⁽¹⁾ aux projets de budget et de répartition des dotations aux établissements.

« L'enseignement supérieur n'est pas épargné par les nouvelles coupes dans les dépenses publiques. Si le budget global est annoncé en augmentation de 2,2 %, avec une globalisation de la masse salariale et des crédits de fonctionnement, les prévisions de budget dans les établissements et les laboratoires sont loin de permettre d'assurer un financement correspondant aux besoins. Plus grave, elles font apparaître des diminutions de crédits au détriment des formations et de la recherche ». C'est le sens de la motion présentée par le SNESUP, adoptée à l'unanimité par le CNESER après un débat (29 pour, 0 contre, 11 abstentions) dont l'inertie et les longueurs n'ont pu permettre de répondre aux questions posées.

Les difficultés rencontrées par les personnels dans les établissements, les effets d'un sous-encadrement chronique, lequel ne saurait être jugulé par le versement de la masse salariale équivalente à 1000 postes, le fait de marginaliser la voix des universitaires, notamment sur le dossier de la formation des enseignants, ne sont pas étrangers à ce vote. ●

Stéphane Tassel

(1) En conséquence de l'annulation du scrutin du collège étudiant, les étudiants ne participaient pas au vote.

SYRIE

Hâter l'avènement d'une Syrie libre

L'opinion mondiale avait vu les manifestants pacifiques, souvent jeunes, face à un régime leur opposant une répression féroce (42 000 tués, des milliers de torturés, 440 000 réfugiés, 5 000 000 déplacés internes, quartiers réduits à des gravats, patrimoine mondial inclus), et pariant sur militarisation et professionnalisation du conflit. Pour se défendre, habitants et déserteurs ont formé l'Armée syrienne libre. Elle tient à distance des djihadistes venus d'ailleurs, dont sont friands les medias, mais qui les met en danger. Attachée au projet d'une société séculière, l'insurrection a marqué des points avec la Coalition Nationale Syrienne qui travaille pour la reconstruction. La France soutient les zones libérées et les réfugiés. De nouveau, les syndicats CGT, FSU et Solidaires « condamnent avec force la guerre menée par le régime Assad contre le peuple syrien », et s'impliquent dans un Comité de secours (<http://souriahouria.com> ; <http://appelsolidaritiesyrie.org>.) vu l'urgence de l'aide humanitaire. À chacun de le décliner localement. ●

Gérard Lauton, Porte-parole du Comité de secours à la population syrienne, membre du BN du SNESUP-FSU

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Annliese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Didier Chamma

L'urgence d'un programme à la hauteur des ambitions

121 propositions déjà ficelées, « émanation » des assises territoriales boudées par les collègues, desquelles les organisations syndicales représentatives ont été évincées... Dans un dernier opus national, organisé en grande pompe, les Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche viennent de se terminer. Un rapport de synthèse, dont les lignes directrices sont désormais plus lisibles, sera rendu à la mi-décembre au président de la République. Les méthodes utilisées pour enfermer le débat, cherchant à gommer l'essentiel, n'auront pas empêché que la voix de la communauté universitaire et scientifique pénètre l'enceinte feutrée du Collège de France et bouscule une mécanique pourtant bien huilée. Les trois ateliers ont été marqués par l'empreinte des analyses « de longue haleine » réalisées par le SNESUP. En demandant solennellement de voir les moyens des universités renforcés, ainsi qu'un plan pluriannuel de recrutement de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, le rapporteur des Assises pointe l'urgence d'un programme pour les prochaines années à la hauteur des ambitions projetées. Avec la fin de ces Assises, s'ouvre la phase de négociation du futur cadre législatif devant se substituer à la loi Pacte pour la Recherche et à la loi LRU. Sans même attendre la remise du rapport au président de la République, le 4 décembre, J.-Y. Le Déaut (futur rapporteur pour le Parlement) a ouvert les portes de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, pour assurer le lien entre le processus des Assises et les parlementaires. Le 19 décembre, c'est au tour de la ministre de convoquer « la première réunion de concertation [...] tout au long de la journée » pour laquelle il nous est déjà demandé « de restreindre au maximum [notre] représentation »... Le SNESUP n'entend pas être contourné. Il interviendra pour obtenir la satisfaction des revendications exprimées en janvier dernier, dans son « Appel pour une rupture profonde et des mesures immédiates pour l'Enseignement supérieur et la Recherche », revendications dont la crédibilité sort renforcée.

Stéphane Tassel

ATELIER I Réussite des étudiants → par Michelle Lauton, secrétaire nationale

L'atelier « réussite des étudiants »⁽¹⁾ a porté sur l'organisation des formations, la liaison secondaire-supérieur, les méthodes pédagogiques, les conditions de vie et d'études.

Le débat sur l'accueil de tous les étudiants et leur réussite fut parfois vif. Pourtant, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants et de leur réussite est une nécessité, rappelée par un récent rapport du CESE. La rénovation de la licence avec une première année dite « pluridisciplinaire » au nombre très limité d'intitulés reste défendue par les organisations étudiantes. La seule option retenue pour accueillir les bacheliers technologiques et professionnels semble être de les fléchir vers les IUT et les STS, idée contestée par les représentants des IUT présents. Ces propositions ne permettent pas aux étudiants de choisir une formation correspondant à leurs vœux, même si la proposition de sélection à l'entrée de l'université n'a pas été retenue (la seule intervention de QSF). Le SNESUP a rappelé son opposition, comme l'ensemble des personnels enseignants, au décret licence et aux risques qu'il sous-tend portant sur la qualité, le cadrage national, la sélection en master. Il a défendu la possibilité de parcours diversifiés, permettant d'accueillir et de former les étudiants originaires de tous types de bacheliers en tenant compte de

leurs acquis. Le SNESUP a souligné l'importance du lien enseignement-recherche dès la première année de premier cycle. L'articulation entre le secondaire et le supérieur hormis l'allusion à un « continuum bac - 3, bac + 3 » n'a pas fait l'objet de proposition concrète, ni quant à une responsabilité des régions, ni quant à une articulation entre second degré et supérieur (contenus des programmes, méthodes pédagogiques...). Il est vrai que mener ce type de discussion sans la présence de représentants du second degré peut s'avérer difficile !

Une partie du débat a été consacrée aux méthodes pédagogiques : supprimer les cours d'amphi en première année ou au moins au premier semestre, privilégier le travail en petits groupes, permettre aux étudiants de développer leur esprit critique (travaux personnels encadrés, par exemple). En outre, le numérique a été présenté comme méthode innovante, avec la mise en avant des MOOC⁽²⁾ reprises avec vigueur par Vincent Berger le lendemain. Si les transformations du rapport à la connaissance induites par la mise à disposition de documents d'enseignement via des sites ou des plates-formes, la place

du présentiel nous interpellent, la généralisation du *e-learning* exige recherche sur ces questions. Enfin, pour améliorer la réussite des étudiants, il faut des enseignants-chercheurs du supérieur qui ont, au-delà de leur formation à la recherche, une formation pédagogique, ce qui nécessite le développement de recherches en éducation à ce niveau.

Le dernier temps du débat a porté sur l'amélioration des conditions de vie et d'études. Pour le SNESUP, mieux réussir ne peut se faire avec des étudiants qui travaillent pour subvenir à leurs besoins. Si la salle semblait se contenter d'améliorations des aides pour les étudiants les plus défavorisés, le SNESUP a rappelé sa demande d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes, accompagnée d'une révision de la fiscalité.

Tout cela ne peut se faire sans moyens et sans personnels supplémentaires, ce que nous avons souligné. ●

(1) Animé par deux membres du CESE (Conseil économique, social et environnemental), Claire Guichet et Jean-Baptiste Prévost (respectivement anciens présidents de la FAGE et de l'UNEF).
(2) *Massive Open Online Course*

ATELIER 2 Pour une nouvelle ambition de la recherche

→ par Heidi Charvin, coresponsable du secteur Recherche

Quatre grands thèmes ont été abordés : les moyens de la recherche, la carrière, la précarité et, enfin, sciences et société.

L'atelier, mené par Cédric Villani, avait pour objectif d'arbitrer les propositions 48 à 80. L'assemblée était composée de directeurs d'instituts, de représentants du MEDEF, de grandes entreprises, du CNOUS, de divers corps de la fonction publique, d'élus régionaux, de collectifs de jeunes chercheurs, mais d'un petit nombre de représentants syndicaux et d'un tout aussi petit nombre de représentants de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS.

Pour ce qui est des moyens, C. Villani annonce d'emblée que la majorité des contributeurs souhaite le maintien de l'ANR et l'AERES. Le débat montrera pourtant que la communauté universitaire réclame les financements pérennes, au grand regret du petit nombre de bénéficiaires publics et privés des financements par projet, très présents dans la salle. Quelques collègues soulignent avec pertinence que la recherche des entreprises n'est pas évaluée. Les alliances deviendraient les futurs pôles stratégiques de pilotage de la recherche, l'ANR ne demeurant plus qu'une agence d'exécution. 73 millions d'euros seulement seraient redéployés de l'ANR vers les laboratoires : l'ANR devrait avoir encore de beaux jours devant elle ! En revanche, un précipt de 30 % serait prélevé sur

chaque contrat avec 15 % pour l'établissement et 15 % pour le laboratoire. La durée des contrats pourrait passer à cinq ans. L'unité de recherche simple ou mixte serait la structure de base des laboratoires. Simplification est le grand mot. Quant à la carrière, il a été proposé de supprimer la qualification et l'HDR parce qu'il s'agit d'exceptions françaises. Il est cependant rappelé la fonction et d'enseignants et de chercheurs et la nécessité pour les encadrants de thèse de prendre un temps d'analyse, de synthèse et de réflexion sur leurs propres travaux. Les comités de sélection ne donnent pas pleine satisfaction car macrophages, sans équité de genre et tout autant corporatistes que les commissions de spécialistes. Une élection par durée de CQD (Contrat quadriennal de développement), l'augmentation du nombre d'extérieurs et un quota de recrutements locaux extérieurs semble avoir été retenu. La fonction du CNU est attaquée mais vite défendue, au grand dam des modérateurs. La revalorisation est urgente pour maintenir une attractivité de la profession. CRCT, formation tout au long de la vie (scientifique et pédagogique) devraient accompagner une évaluation des carrières tous les cinq ans.

Les chercheurs et enseignants-chercheurs,

et non l'ANR, sont traités de responsables de la précarité, coupables d'embaucher des doctorants et post-doctorants en CDD sur contrats. Le niveau catastrophique de la précarité est dénoncé mais le rapport intersyndical sur la précarité de www.pre-carite-esr.org n'est pas considéré comme une source fiable ! Il est montré que la loi Sauvadet ne permet pas de résorber la précarité. Le lien ESR et entreprises s'étendra avec la reconnaissance dans les conventions collectives du statut de doctorant et l'augmentation du nombre de bourses CIFRE, notamment en SHS. Les grands corps de l'État doivent également embaucher des docteurs.

Peu de participants répondent à la demande de discussion concernant le thème sciences et société. Les modérateurs finalement évoqueront le manque de diffusion des savoirs vers le grand public et les médias. ●



ATELIER 3 Redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'ESR

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

À l'enchevêtrement des strates composant la recherche devraient se substituer des « groupements de coopération scientifique ». Les moyens devraient globalement être accrus.

Trente propositions distribuées sur table ont été partiellement abordées dans cet atelier. Au-delà d'un intitulé évocateur quant au changement de paradigme visé, il prévoyait de promouvoir un rôle accru des régions, au détriment de l'État par, notamment, un mécanisme de contractualisation tripartite (État, région, établissement) et de schémas régionaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Cette conception de l'ESR s'est heurtée aux interven-

tions défendant l'engagement de l'État et le principe de régulation nationale – à l'instar du CNESER – dans une salle pourtant constituée d'un aréopage acquis aux thèses défendues par la tribune. Contraint de reconnaître cet état de fait, ce sera à la ministre d'arbitrer une question qui conditionne en partie, et ce dès 2013 avec la loi de refondation de l'École, le contenu de l'acte 3 de décentralisation prévu au plus tôt pour 2014. Ce positionnement relatif aux régions

et à leurs compétences n'est pas sans interroger le concept de « grande université » au centre du volet « réforme institutionnelle de l'atelier ». L'objectif affiché d'opérer des économies d'échelle et de nouvelles mutualisations rend incertain l'avenir des « petites » universités, dont le risque de déconnexion de la recherche et plus précisément, de décrochage des cycles Licence de ceux de Master-Doctorat, a été pointé. Au travers de la réaffirmation de la nécessité

BUDGET DANS LES ÉTABLISSEMENTS

L'année de tous les déficits

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

La situation dans les universités et les organismes rend urgente une création massive d'emplois et le retour à la gestion nationale des personnels titulaires.

du lien, dès la licence, entre formation et recherche, mais aussi de l'urgence d'une réflexion en termes d'aménagement équilibré du territoire du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce sont bien des idées dont nous sommes porteurs depuis de nombreuses années qui font leur chemin. Une « grande université »... ou la transformation des PRES-EPCS, universités fusionnées, grands établissements... Ce qui s'esquisse : c'est le modèle d'une « université fédérale » à géométrie variable, agglomérant des composantes très hétérogènes allant de l'université dans ses contours actuels, à des écoles publiques, consulaires ou privées. Cette structuration, pose l'avenir du monopole de la collation des diplômes par les universités. Sa gestion pourrait être confiée à un conseil d'administration à l'effectif augmenté (notamment par des étudiants et des BIATSS en plus grand nombre) et à deux conseils (recherche et formation) dotés de capacité de décisions. Sans régler les impasses de la prime majoritaire et de la sectorisation ni le rôle tendancieux des personnalités extérieures, le retour à plus de collégialité et de démocratie, et le recul sur les « Sénats académiques » (eux aussi renvoyés à l'arbitrage de la ministre) sont les signes que les lignes bougent. Ce mouvement implique cependant notre intervention déterminée.

Des «groupements de coopération scientifique», aux contours encore à définir, pourraient se substituer à l'enchevêtrement des strates, aussi inefficaces que coûteuses, qui composent la recherche (RTRA, instituts Carnot, Labex, Equipex...) ouvrant ainsi une brèche dans les politiques dites d'excellence. Or pour concrétiser la fin du creusement des inégalités induites par les investissements d'avenir, ce rééquilibrage exprimé rend urgent le renforcement des moyens couplé à l'émergence de mécanismes nationaux de répartition transparents. Ces deux thèmes ont été exclus de toute discussion lors de ces Assises nationales, à l'exception de la déclaration de Vincent Berger, non reprise lors de l'audition parlementaire du 4 décembre.

Enfin, repoussé en fin de séance, le point « évaluation » a été l'occasion de débats vifs, très critiques de l'AERES, dont nous demandons la suppression. A été exprimée la nécessité de voir l'évaluation des unités confiée à des structures majoritairement élues (le CoNRS et le CNU, ce dernier pourtant attaqué dans sa mission de qualification). ●

Le CNESER aura à débattre le 18 décembre prochain, en session plénière, des dotations aux établissements d'enseignement supérieur, et en particulier des 1 000 créations d'emplois dans ceux-ci. Près de 80 % ont fait l'objet d'une répartition, faisant apparaître une augmentation de la masse salariale équivalente à 57 200 € par emploi en année pleine (27 900 € pour 2013). La nature des emplois est renvoyée à l'autonomie des universités. Les critères d'attribution aux établissements, concoctés avec la seule CPU, font fi d'une concertation plus large avec les organisations représentatives de l'enseignement supérieur et de la recherche. En outre, le flou le plus complet sur la répartition des 20 % restants persiste.

Ces créations d'emplois, inédites depuis cinq ans, sont à relativiser. En effet, dans nombre d'établissements, les emplois ainsi créés ne dépassent pas ceux qui n'ont pas été mis au concours ces dernières années. Or à l'échelle du pays, ce sont près de 1 500 postes qui ont été gelés. Sous l'injonction des recteurs et du ministre précédent, les établissements ont dû se résigner à refuser de recruter pour faire face aux situations de déficits budgétaires dans lesquelles ils se trouvent. D'après la Cour des comptes, ce sont 3 013 emplois qui ont été supprimés depuis 2008. La situation dans les universités et les organismes rend urgente une création massive, idée reprise lors des Assises de l'ESR, en particulier dans le discours de clôture du rapporteur. Souhaitons que cet appel solennel, pourtant absent de la synthèse de Vincent Berger lors de l'audition publique organisée par J.-Y. Le Déaut à l'Assemblée nationale, sera présent dans le rapport remis au président de la République...

Si la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche reconnaît pas découvrir la situation budgétaire



difficile et les inégalités entre établissements, elle confirme sa conception de l'autonomie de gestion des personnels, les universités devant « quelle que soit leur taille, assumer à terme les évolutions de leur pyramide d'emplois et de leur masse salariale ». En d'autres termes, il n'est nullement question d'automatiser la prise en compte du « glissement vieillesse technicité » dans les évolutions de la masse salariale. En cette période d'austérité, faites avec ce que vous avez, servez-vous des marges de gestion de la pénurie de l'autonomie. Nous demandons au contraire un retour à la gestion nationale des personnels titulaires.

À l'instar des quinze présidents, refusant de réduire le nombre de postes, de diminuer les crédits de formation et de recherche, et demandant à la ministre de « repren[dre] la gestion de la masse salariale et des postes des personnels titulaires », refusons le budget de la MIRE. Ce refus résolu d'un budget d'austérité passe par celui des budgets répartis. Dans chaque établissement, pour tous, le vote contre s'impose. ●



Une pétition en ligne contre les primes au mérite sur critère du président

Malgré un travail important des élu(e)s FSU au CT sur la politique des primes pour les personnels BIATOSS, le président a décidé de façon unilatérale (vote unanime contre au CT, pas de passage en CA) de consacrer le tiers des reliquats de fin d'année (soit 50 000 euros sur les 150 000 euros de la masse salariale non dépensée) à des primes au mérite pour « les agents ayant une surcharge de travail ou qui font montre d'un "investissement particulier" dans leur travail », en posant le principe qu'elle ne doit pas concerner plus de 50 % des agents d'un service.

Considérant que la surcharge de travail concerne tous les agents de l'ULCO (56 postes manquants et congés longue durée non remplacés), qu'une prime au mérite ne sera jamais à la hauteur d'une reconnaissance des compétences des agents surqualifiés (il faut des promotions dans la catégorie supérieure pour cela), que la mesure de ces mérites est purement subjective et entraîne dans les services une ambiance de mise en concurrence détestable, une intersyndicale a rédigé une pétition qui exige le retrait de ce critère. Voici l'adresse pour signer la pétition en ligne : <https://12037.lapetition.be> ●

La section syndicale SNESUP-ULCO

UNIVERSITÉ PRIVÉE DANS LE VAR

Un Bologne-sur-Mer à rayer de la carte !

L'université privée portugaise Fernando-Pessoa (UFP) a ouvert une antenne française le 12 novembre, à deux pas de l'Université du Sud Toulon-Var (USTV) sur le site d'un ancien hôpital public, ce qu'ont fermement dénoncé plusieurs élus locaux (PS, PRG). La présidence de l'USTV, soulignant n'être en rien associée au projet, a aussi condamné cette implantation directement concurrente : outre des formations de pharmacie, d'odontologie, d'orthophonie non dispensées dans le Var, l'UFP propose en effet des cursus à distance en SHS, dont certains existent à l'USTV. La nécessité de dénoncer cette ouverture tient pourtant moins à la concurrence en soi (habituellement, un responsable de l'UFP évoque l'éventualité de fermer les filières concernées) qu'au principe même d'une implantation contradictoire avec la défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), remettant en cause l'égalité d'accès aux formations pour les étudiant(e)s et parachevant leur dérégulation avec celle, en particulier, des professions de santé. En effet, comme le claironne le vice-président « décomplexé » de l'UFP France (enseignant-chercheur à l'USTV dont il fut par ailleurs président), « grâce à l'ouverture de l'espace européen » de l'ESR, un diplôme portugais délivré par l'UFP permettrait aux lauréat(e)s de s'en prévaloir en France – tout en ayant, moyennant des frais de 9 500 euros par an, contourné le numerus clausus notamment destiné à assurer la qualité des formations de santé (stages). Une motion déposée par la FAGE contre l'ouverture de l'UFP a été votée au CNESER du 19/11, où le MESR s'est contenté de promettre sa vigilance contre la « publicité mensongère » qui pourrait être faite sur les diplômes... Le rectorat doit « suivre » l'affaire : mais encore ? Le ministère de la Santé est saisi : il se tait. Pour nous, il y a urgence à lutter contre ce type d'« université » directement issue du processus de Bologne : mettre fin à la marchandisation de l'ESR passe par la fermeture de l'UFP France. ●

Émilie Devriendt, secrétaire de section de Toulon



Habemus !

La fumée blanche est sortie des cheminées de l'université Bordeaux 3 le 7 décembre 2012, avec l'élection de Jean-Paul Jourdan comme président. Cette désignation met fin à une longue période d'incertitudes. Le renouvellement des trois conseils centraux avait eu lieu les 6, 7 et 8 mars 2012.

Une majorité des suffrages des enseignants chercheurs s'était portée sur les listes présentées par Jean-Paul Jourdan qui avait alors été élu président.

Mais un recours devant le tribunal administratif jugé le 24 mai, confirmé en appel le 27 septembre, a annulé les opérations électorales, au motif d'une utilisation de téléphones et d'ordinateurs portables, pendant le scrutin, ce qui aurait entaché le vote d'insincérité. Un nouveau scrutin fut organisé, sans succès le 9 novembre, puisque Jean-Paul Jourdan ne parvenait pas à obtenir les douze voix (il lui en manquait une) au cours des quatre scrutins.

Ces différentes péripéties soulignent, si besoin était, à quel point la loi LRU doit être abrogée, pour garantir démocratie et collégialité dans les établissements et renforcer les pouvoirs des autres instances, pour que toute la vie démocratique universitaire ne soit pas écrasée par l'élection présidentielle. ●

Christophe Pébarthe, secrétaire de section

Un nouveau président

À la suite de la nomination, le 18 juillet dernier, par le président de la République, François Hollande, de François Weil, recteur de l'académie de Paris, et jusque-là président de l'EHESS, cet établissement a organisé de nouvelles élections à l'automne. Le 24 novembre, l'assemblée des enseignants-chercheurs de l'École a désigné Pierre-Cyrille Hautcoeur pour un mandat de cinq ans, un mandat qui correspondra à de fortes évolutions pour l'établissement.

Depuis quelques années en effet, des changements importants affectent l'EHESS comme l'ensemble du paysage universitaire parisien. L'École est insérée dans le PRES héSAm, un Établissement public de Coopération scientifique regroupant Paris 1, l'EPHE, l'ENA, l'École nationale des Chartes, etc., quinze membres en tout, lauréat d'un Idex « Paris Nouveaux Mondes ». À l'horizon 2019, un nouveau campus, baptisé Condorcet et situé au nord de Paris, devrait commencer à accueillir un tiers des membres de l'EHESS. Enfin, dans quelques mois, le conseil scientifique et le conseil d'administration de l'École seront renouvelés. ●



Motion adoptée par l'assemblée générale des personnels des universités de Grenoble lundi 26 novembre 2012 (extraits)

L'Assemblée générale des personnels des universités de Grenoble s'est réunie lundi 26 novembre, à l'initiative de la FSU (SNE-SUP-SNASUB-SNCS). [...]

Elle déclare apporter son soutien à la démarche des quatorze présidents d'université (dont Lise Dumasy, présidente de l'Université Stendhal) qui ont récemment dénoncé la tromperie budgétaire qu'a constitué le passage aux « responsabilités et compétences élargies » (RCE). Loin de permettre le bilan national qui s'imposait après cinq années de « réformes » dévastatrices de l'enseignement supérieur et de la recherche, mises en place sous le signe de la continuité politique et de l'austérité budgétaire, les Assises ont écarté des débats des questions aussi essentielles que la dégradation des conditions de travail, l'explosion de la précarité ou la pénurie budgétaire qui paralyse les établissements. Alors qu'en parallèle le gouvernement fait clairement le choix d'une politique libérale d'austérité, la réponse de la ministre de l'ESR au signal d'alarme adressé par les présidents d'université n'évoque même plus les « corrections » de la LRU et du Pacte pour la Recherche, mais marque un ancrage dans la logique néolibérale. [...] Tout à l'inverse, c'est d'une rupture avec les politiques menées depuis une dizaine d'années que l'ESR a le plus grand besoin. Elle doit être amorcée par des mesures immédiates législatives, réglementaires et budgétaires. Elle passe par l'abrogation du Pacte pour la recherche, de la loi LRU et de ses décrets d'application, du décret statutaire des EC, par l'abandon des procédures dites « d'excellence » qui creusent des inégalités croissantes entre établissements, par le développement d'une politique unifiée d'un grand service public d'enseignement et de formation post-bac. Dans l'immédiat, cette rupture impose :

- le retour de la masse salariale des emplois de fonctionnaires dans le budget de l'État ;
- un véritable plan de résorption de la précarité, doté de moyens ;
- la remise à plat des modalités et des critères d'attribution des moyens aux universités ;
- une augmentation substantielle et pérenne de la part du financement récurrent des laboratoires ;
- le moratoire du crédit impôt-recherche (C.I.R.) tant qu'un bilan de son utilité n'a pas été fait ;
- l'abandon de toutes les formes d'initiatives « d'excellence » (IDEX, LABEX, EQUIPEX...) ;
- la disparition de l'AERES ;
- une concertation sur la FDE impliquant es qualités les représentants de l'ESR et selon un calendrier non précipité ;
- une allocation d'autonomie pour les étudiants. [...]



© Didier Chamma

Anatomie du **syndicalisme européen**

→ Dossier coordonné par Marc Delepouve et Christophe Pébarthe

Suite à trois décennies de néolibéralisme conquérant, et deux décennies après la chute du mur de Berlin, le syndicalisme s'est profondément transformé que ce soit au plan local ou à l'échelle internationale. Partout, sous la pression du chômage et de la précarité, et en raison de l'atomisation des sociétés, des replis individualistes ou encore de la puissance des médias détenus par le capital, les rapports de force ont évolué en faveur de ce dernier. Toutefois, face à la crise ouverte en 2007/2008, le syndicalisme s'interroge, développe une nouvelle critique, cherche à retrouver une capacité effective à peser sur les évolutions et les orientations politiques.

Dans ce contexte, où la construction de mobilisations à l'échelle européenne est une nécessité et une urgence, ce dossier fait le point sur l'état du syndicalisme en Europe, sa diversité, ses évolutions récentes, ses limites. Les singularités syndicales françaises sont notamment abordées ainsi que les interactions entre les syndicats français et la CES. L'enseignement supérieur et la recherche, soumis à des dégradations similaires partout en Europe, possède son propre comité au sein du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). Le SNESUP y participe depuis trois ans et demi. Deux semaines après le congrès de Budapest du CSEE, ce dossier propose un point d'étape.

Le syndicalisme en France et en Europe : un bref état des lieux

→ par Stéphane Sirot⁽¹⁾, Professeur d'histoire politique et sociale du xx^e siècle, IPAG, Université de Cergy-Pontoise

Dans un contexte global de désyndicalisation et d'atomisation, le syndicalisme français porte son regard vers l'Europe. Mais les luttes nationales n'étant pas près de s'éteindre et les systèmes de pouvoir ne transigeant pas sur le cœur de leurs décisions, il convient de parvenir à des mobilisations synchronisées.

En ce début de deuxième décennie du XXI^e siècle, le syndicalisme en France et en Europe se présente sous des auspices peu amènes, en partie dans la continuité des évolutions des quarante dernières années. Presque partout, les taux de syndicalisation s'affaissent. L'efficacité des organisations de salariés, si on la mesure notamment à leurs capacités à faire fléchir les politiques gouvernementales nationales et communautaires, s'étirole. De surcroît, la composition sociologique du syndicalisme tend à s'éloigner de façon croissante de celle de la population salariée générale.

Faiblesse de l'adhésion et atomisation du syndicalisme : des particularités françaises ?

Le syndicalisme français est marqué par un double constat : il n'y a jamais eu autant de syndicats et aussi peu de syndiqués. Notre pays se distingue en effet par la maigreur de ses effectifs, dans un panorama global de désyndicalisation commun à l'ensemble du monde occidental, si l'on excepte les nations – surtout scandinaves – où se syndiquer ouvre des droits sociaux :

	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni	États-Unis	Japon
1910	8,75 %	18,1 %	8,15 %	14,6 %	10 %	–
1960	19,6 %	34,7 %	24,7 %	40,4 %	30,9 %	32,9 %
1980	18,3 %	34,9 %	49,6 %	50,7 %	22,3 %	31,1 %
2008	7,6 %	19,1 %	33,4 %	27,6 %	11,9 %	18,2 %

Outre la France, des pays comme l'Allemagne et les États-Unis affichent ainsi aujourd'hui des chiffres identiques à ceux d'il y a cent ans. Et si chaque nation possède ses singularités, les raisons générales de la désyndicalisation sont identifiées par les chercheurs : les contextes économique et politique (chômage, poussée du néolibéralisme...), les transformations des structures socio-économiques (déindustrialisation, féminisation du salariat...), les évolutions culturelles (montée de l'individualisme...), les résistances patronales, ou encore l'insuffisante capacité d'adaptation et d'innovation des syndicats.

Statistiquement, deux grands traits distinguent cependant la France : elle détient le plus faible taux de syndicalisation ; elle est le seul pays où les adhésions ont été divisées par trois en trente ans. Pourtant, comme le montrent les Trente Glorieuses, la maigreur des effectifs

n'est pas une fatalité. Jusqu'à nos jours, le syndicalisme français, plus que celui de la plupart des autres pays, a certes avant tout fondé sa légitimité sur sa capacité à mettre en mouvement le salariat, dans le cadre du système de régulation conflictuelle qui caractérise, sur la longue durée, nos rapports sociaux. Mais dans le contexte actuel d'une redéfinition des relations sociales tendant à contourner ou à contraindre le conflit pour lui substituer la négociation collective préalable, l'insigne faiblesse de l'adhésion produit des effets pervers : pour démontrer leur légitimité, les syndicats s'en remettent désormais largement à l'acte électoral, au détriment sans cesse accru de l'élaboration des mobilisations et au risque de se satisfaire, au fond, de troupes clairsemées.

Ce petit nombre de salariés organisés, les syndicats français n'ont en outre jamais été aussi nombreux à se les partager. Alors qu'en

Europe et dans le monde occidental domine une relative unité organisationnelle (entre une et, au maximum, trois grandes centrales), la France n'a jamais compté autant de confédérations et autres unions syndicales.

L'intensité historique de la relation du syndicalisme aux enjeux et au champ politiques est la raison majeure de cet émiettement. Paradoxalement, alors même que les désaccords qui suscitaient jusque-là les divisions et les scissions ont largement disparu (réforme/révolution, communisme/anticommunisme, laïcité/syndicalisme confessionnel), l'atomisation s'accroît. Outre qu'elle produit une « guerre du tous contre tous » volontiers

dommageable, notamment aux yeux d'une opinion qui peine souvent à identifier la nature des clivages entre organisations, elle complique la cohésion et la reconnaissance du fait syndical dans le cadre des processus de négociations. Et dans les conjonctures de contestation sociale, comme l'ont montré les mobilisations de 2009-2010, la recherche de l'unité qu'implique logiquement cette dispersion complexifie la production de revendications claires et débouche sur l'alignement des formes d'action sur le plus petit dénominateur

Dans le contexte actuel d'une redéfinition des relations sociales tendant à contourner ou à contraindre le conflit pour lui substituer la négociation collective préalable, l'insigne faiblesse de l'adhésion produit des effets pervers.

Limoges - Le Palais, prise de parole d'un responsable CGT devant la porte de l'usine de la Saviem, 1973.



commun acceptable par les syndicats les moins enclins à l'épreuve de force. En outre, en situation de faiblesse à l'intérieur de ses frontières, le syndicalisme français paraît se tourner plus résolument vers l'horizon international.

Le syndicalisme français dans le syndicalisme européen : quelles influences mutuelles ?

S'organiser au-delà des frontières est une problématique aussi vieille que le mouvement ouvrier lui-même. Elle se décline aujourd'hui à un double niveau : européen et mondial. La CSI, née en 2006, compte dans ses rangs les quatre principales confédérations françaises (CFDT, CGT, FO, CFTC). Mais leurs activités transnationales sont plus spécialement axées sur la CES, au sein de laquelle elles retrouvent également l'UNSA. La FSU n'est pas membre de la CES, mais cinq de ses syndicats (SNES, SNUIPP, SNEP, SNESUP, SNCS) participent au Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) qui lui est affilié et à l'Internationale de l'éducation.

L'implication française au sein du syndicalisme européen ne cesse de se renforcer, tant en termes d'intégration des organisations que de prises de responsabilités. Longtemps plutôt considéré comme secondaire, ce secteur fait désormais partie des domaines cruciaux et sensibles au sein des fédérations et confédérations. Pour autant, des doutes et des débats entourent parfois, particulièrement en France, la participation à une structure comme la CES qui paraît fonctionner davantage à partir du modèle de négociation collective et de cogestion apaisé, dit « néo-corporatiste », d'Europe du nord-ouest, plutôt qu'en suivant la tradition sud-européenne du rapport de forces et du conflit ouvert. Pour certains, se plonger dans le bain européen est une dangereuse illusion, symptomatique de l'inclusion du syndicalisme français dans une démarche de recentrage généralisée qui, partie de la CFDT, gagne désormais jusqu'à la CGT. Pour d'autres, l'implication des organisations françaises dans la CES, incontournable, peut permettre de faire évoluer ses positions modérées et peser en faveur d'une démarche plus axée sur la mise en mouvement des salariés du continent.

Quoi qu'il en soit, la physionomie de l'organisation européenne est à l'aune des syndicalismes nationaux et son efficacité est en partie dépendante de leur degré d'engagement en son sein. Alors que les systèmes de relations sociales tels qu'ils existent en Allemagne ou en Scandinavie paraissent encore relativement satisfaire les syndicats de ces pays – bien que là aussi, les rapports sociaux voient se creuser une dissymétrie favorable aux employeurs qui



130 retraités dans les rues de Strasbourg à l'appel de l'intersyndicale, 6 octobre 2011

L'émiettement du syndicalisme français, ses difficultés à s'accorder sur des revendications et des formes de mobilisation communes dans un cadre national, se répercutent à l'échelle européenne.

pourrait amener ces organisations à s'interroger sur la pertinence et la pérennité de leurs modèles domestiques –, ceux des pays sud-européens, touchés de plein fouet par des politiques d'austérité qu'ils ne parviennent pas à infléchir, semblent s'en remettre de manière croissante à l'action transnationale. Cela sans réellement parvenir, jusqu'ici, à déterminer des stratégies conjointes et à coordonner efficacement les actions à l'échelle continentale. De surcroît, l'émiettement du syndicalisme français, ses difficultés à s'accorder sur des revendications et des formes de mobilisation communes dans un cadre national, se répercutent à l'échelle européenne. Cela pèse sur le degré d'influence des organisations de notre pays sur leurs homologues. Autrement dit, il est malaisé de faire-valoir une expression à la dimension plurielle sinon discordante, face à une addition de syndicalismes nationaux plus puissants et qui parlent pour l'essentiel d'une seule voix.

Cela étant, depuis un quart de siècle, les différences historiques entre les modèles syndicaux européens n'ont cessé de s'estomper, parallèlement à l'extinction des grands clivages idéologiques, avec la chute du mur de Berlin et des démocraties populaires. Mais cette homogénéisation n'a guère engendré de gains d'efficacité pour le syndicalisme.

Le syndicalisme européen : faiblesses, limites... et espérances ?

Les syndicats européens présentent des limites et des faiblesses communes, à commencer, comme nous l'avons vu, par l'affaïssissement, voire l'effondrement des taux de syndicalisation. À ce handicap se surajoute une sociologie en décalage croissant avec celle du commun du salariat. En France comme ailleurs, les femmes, les jeunes et les immigrés sont sous-

représentés dans les syndicats. Il en va de même des catégories les plus fragiles du monde du travail contemporain, tels les ouvriers, les employés, les salariés à temps partiel et les précaires, sans parler naturellement des chômeurs. Sans doute plus que jamais, le mouvement syndical représente les inclus : les hommes d'âge mûr – autour de 45 ans – titulaires d'un emploi stable du tertiaire et appartenant plus souvent qu'auparavant à l'univers des techniciens et des cadres. Pourtant, des grandes confédérations – telles la CFDT et la CGT en France – élaborent des démarches destinées à créer de l'adhésion. Et la CES s'emploie à rassembler les exemples de « bonnes pratiques » qui, pour l'heure, tardent à porter leurs fruits, mais sont susceptibles de fournir des références utiles en la matière. Cette maison commune du syndicalisme présente elle-même des caractéristiques qui han-

DISPERSION ET VITALITÉ DU SYNDICALISME FRANÇAIS

La dispersion du syndicalisme français ne présente pas que des inconvénients, même si elle est aujourd'hui manifestement excessive. Elle participe de la diversité idéologique, facteur de vie démocratique, de créativité et de liberté de la société. La combativité syndicale française et son apport à la critique du néolibéralisme, n'en sont-ils pas une conséquence, à l'opposé de la lourdeur des syndicalismes nationaux unifiés ? Le rôle joué par certains syndicats français dans la création d'Attac et la naissance du mouvement altermondialiste, ne résulte-t-il pas de l'absence d'unification syndicale ? Par ailleurs, au sein de la CES, quelle serait l'influence d'un syndicalisme français unifié, probablement affadi, où la tendance cégétiste n'aurait pas droit à une parole dans l'arène européenne ?

M. D.

dicapent son action et son efficacité. Sa nature de contre-pouvoir est parfois discutable : outre la perception de subsides de la Commission européenne, la présence d'un représentant de l'Union dans les réunions syndicales, même « à titre pédagogique », peut légitimement interroger⁽²⁾. Son fonctionnement au consensus conduit à la définition de stratégies a minima qui ne sont pas des gages d'efficacité. Les journées d'action qu'elle promeut, qui se multiplient, n'ont pas encore vraiment connu le succès et offrent davantage l'image de témoignages que de modes de pression menaçants. Si la Charte des droits fondamentaux et les Comités d'entreprise européens sont certes à inscrire au rang des acquis de la CES, peu d'avancées récentes sont en revanche à porter à son actif.

La crise actuelle, le renforcement et la généralisation des décisions brutales à l'égard du salariat ont conduit à une certaine inflexion de la politique développée par la CES. Ses dernières productions écrites laissent poindre une critique plus affirmée des décisions des pouvoirs en place et des orientations de la construction européenne. Quant aux euro-manifestations, elles s'inscrivent peu à peu dans le paysage social.

Mais qu'il s'agisse du niveau national ou européen, le syndicalisme est aujourd'hui en mal de victoires. Outre un indispensable travail de réflexion sur ses orientations, il lui faut penser à la manière de coordonner plus efficacement les luttes nationales qui ne sont pas près de s'éteindre, pour les faire déboucher sur des mobilisations chronologiquement synchronisées et dépassant le temps d'une journée d'action, tant il est désormais manifeste qu'une pression ponctuelle n'amène plus les systèmes de pouvoir à transiger sur le cœur de leurs décisions. ●

(1) Dernier ouvrage paru : *Le syndicalisme, la politique et la grève. France et Europe, XIX^e-XXI^e siècles*, Nancy, Arbre bleu éditions, 2011.

(2) Voir R. Mouriaux, « Pourquoi le syndicalisme européen se traîne-t-il ? », *Atlantico.fr*, 25 mars 2011.

PRÉCISION

La CES regroupe la plupart des syndicats nationaux européens, de la Norvège à la Turquie. La plupart sont membres de la Confédération syndicale internationale (CSI). En revanche, quelques-uns, dont la puissante CGTP portugaise, sont membres de la Fédération syndicale mondiale (FSM) dont l'orientation est celle de la lutte des classes et de l'émancipation.

La FSU a déposé des demandes d'adhésion à la CES et à la CSI.

M. D.

Le syndicalisme en Italie

→ par Domenico Pantaleo, secrétaire général national FLC Cgil

Alors que la crise rend difficile le maintien des valeurs de solidarité et de cohésion sociale, la dimension nationale de la lutte doit prévaloir sur un syndicalisme se limitant à la gestion décentralisée des services et des prestations sociales.

Le profil historique du syndicalisme italien est caractérisé par la dimension confédérale, c'est-à-dire l'ambition de garder inextricablement liés les intérêts des travailleurs et des retraités avec ceux du pays en général. Les valeurs de solidarité et de cohésion sociale ont été pendant des décennies à la base des actions et des décisions politiques. L'autonomie vis-à-vis des partis et des gouvernements, la participation démocratique, l'exercice de la négociation et de la reconnaissance du pluralisme syndical ont défini l'identité de chacune des grandes confédérations, CGIL, CISL, UIL (par ordre de grandeur). Le fait d'avoir réussi à éviter les dérives corporatives et d'avoir toujours poursuivi l'objectif d'unifier le travail et le « non-travail », en garantissant à chacun les droits sociaux, a favorisé, tout au long des années, une stabilité en termes de représentation et de représentativité des syndicats en Italie.

Les effets pervers de la crise

Mais, au cours des dix dernières années et à cause de la crise, les caractéristiques fondamentales de l'action syndicale confédérale et générale ont été modifiées et dénaturées. Les gouvernements Berlusconi,

Monti et les entreprises ont poussé vers un modèle social néo-corporatif et un modèle de représentation dans lequel les associations procèdent par auto-légitimation réciproque, en renonçant au jugement démocratique des travailleurs. La crise a été utilisée par les employeurs comme forme de repréailles en termes de droits et de pouvoirs sur les lieux de travail. La conséquence logique a été la destruction du contrat national et des protections sociales tandis que le chômage et la précarité ne cessaient d'augmenter. Dans le secteur public, les contrats et les salaires sont au point mort depuis 2006 et des coupes de fonds, qui feront époque, ont continué dans tous les secteurs de la connaissance. Tout ceci a produit une division entre les trois confédérations CGIL-CISL-UIL et de nombreux accords séparés, avec une dérive « lobbystique » des entreprises et de certains syndicats qui ont perdu, chemin faisant, leur indépendance par rapport aux gouvernements. On est même arrivé à un accord séparé sur le modèle contractuel alors qu'il devrait être le fruit d'une entente entre tous les acteurs sociaux.

Le heurt des conceptions du syndicalisme

En réalité ces déchirures dépendent d'une conception différente de la fonction du syndicat et provoquent des incertitudes

Mercredi 14 novembre, des milliers de personnes sont descendues dans les rues italiennes pour se joindre à la grève générale européenne contre l'austérité.



© Michele Massetani

dans le système des relations industrielles. La CGIL n'acceptera jamais de se réduire à « l'insignifiance sociale » pour se transformer en un syndicat qui se limiterait à la gestion des services et des prestations sociales. Pour nous, le rôle du contrat national est la condition préalable pour assurer l'égalité et la solidarité entre les travailleurs. Les accords séparés de CISL et UIL ont en fait décrété la fin du contrat national et ont orienté tous les aspects qui concernent les prestations professionnelles vers la décentralisation des négociations, avec une claire dérive d'entrepreneur. Nous avons donc besoin de règles démocratiques dans nos rapports avec les salariés, et ces derniers doivent pouvoir décider sur ententes et accords, ainsi que certifier la représentativité sur la base du nombre d'affiliés et par les RSU « Délégations Syndicales Unitaires ». Ces dernières existent en Italie dans tout lieu de travail public ou privé et

sont constituées d'au moins trois personnes, élues dans les listes des syndicats mais qui ne sont pas obligatoirement inscrites à un syndicat, et qui représentent tous les travailleurs. Leur rôle est de contrôler et garantir l'application du contrat, protéger les travailleurs dans leur lieu de travail, élargir le plus possible l'accord sur les objectifs.

Dans le secteur public, la représentativité est réglementée par la loi et on a récemment organisé les élections des RSU. La FLC Cgil est le premier syndicat dans l'enseignement supérieur, la recherche, dans tout le secteur scolaire ainsi que dans les académies musicales et conservatoires « Afam ». Dans le sec-

teur privé, en dépit de la signature de l'accord du 28 juin 2012 qui a établi une entente unitaire et qui prévoit les règles de démocratie et de représentation, aucun pas en avant n'a été fait. Le prochain gouvernement, conformément à l'article 39 de la Constitution, devrait établir une loi pour empêcher que des organisations syndicales minoritaires puissent signer un contrat, comme celui des mécanos, sans la FIOM Cgil, la Fédération des Métallurgies la plus représentative.

Sans démocratie, le syndicat devient plus faible et moins crédible surtout dans une période telle que la nôtre, faite de fragmentation sociale et de précarité sans frein. ●

▼
Sans démocratie, le syndicat devient plus faible et moins crédible surtout dans une période telle que la nôtre, faite de fragmentation sociale et de précarité sans frein.
 ▲

Vœux pour 2013

→ par Thomas Hoffmann, membre du comité des universités et de la recherche, responsable de l'international, GEW (syndicat de l'Éducation et des sciences)

Un puissant plaidoyer pour un monde plus juste.

Pour la nouvelle année, je souhaite à l'humanité que, à l'issue des élections législatives allemandes en 2013, sera élu un gouvernement qui réalisera les points suivants au plus vite :

- l'abandon du principe néolibéral de concurrence et la substitution de la compétition à l'échelle mondiale par une solidarité internationale ;
- une loi anti-discrimination digne de ce nom qui contribuera au respect de tous les hommes dans leur diversité ;
- la nationalisation de toutes les banques à l'exception des banques coopératives et des caisses d'épargne ;
- renoncer aux créances sur les États, sur l'État fédéral, les Länder et les communes ;
- une franche augmentation de la quote-part de l'État afin de renforcer le secteur public et revaloriser le service public ;
- une augmentation considérable de la part des dépenses pour l'éducation dans le PIB afin de faire de l'éducation un bien public accessible à tous ;
- la réintroduction d'un impôt sur la fortune, qui amorcerait une redistribution du haut vers le bas ;
- l'augmentation du taux d'imposition sur les gros revenus et de l'impôt sur les sociétés ;
- l'introduction d'une assurance citoyenne solidaire à laquelle personne ne puisse se soustraire ; l'introduction d'un salaire minimum de 15 euros de l'heure ;
- l'instauration d'une semaine de 35 heures avec une rémunération à taux plein pour



Allemagne : depuis 2009, les étudiants défilent en masse contre les réformes et la marchandisation de l'enseignement supérieur suite à la mise en place du processus de Bologne.

tous ainsi qu'une réduction du temps de travail à partir de 50 ans ;

• huit semaines de congés payés pour tous. Pour l'Allemagne, je souhaite avant tout des syndicats libérés luttant pour aboutir à un droit de grève illimitée. Des syndicats appelant à la grève de façon spontanée quand un collègue aura été discriminé sur son lieu de travail. Des syndicats qui, par des grèves, réussissent à faire licencier des responsables hiérarchiques méprisants. Des syndicats capables d'organiser des grèves générales pour protester contre la politique gouvernementale. Cela implique également la négociation exclusive de conventions collectives pour leurs membres qui doivent être mieux lotis que les salariés non-syndiqués.

J'ai, bien entendu, également des vœux pour mon secteur d'activité, à savoir les établissements de l'enseignement supérieur et les centres de recherche : que le syndicat de l'éducation GEW obtienne en 2013 par une grève générale le recrutement de tous les salariés à temps plein et à durée indéterminée. Par ailleurs, je voudrais qu'il aboutisse par sa lutte à la redémocratisation des établissements de l'enseignement supérieur et qu'il puisse imposer sur tout le territoire des clauses interdisant la recherche pour des objectifs militaires.

Ai-je rêvé ? La France, aura-t-elle hanté mon esprit ? Pourrions-nous nous approcher de cette utopie ? Un syndicalisme international, fort et solidaire, est un pas important dans cette direction. ●

Défendre un système d'enseignement supérieur accessible à tous

→ par Rob Copeland, responsable de l'UCU au Royaume-Uni. Il a récemment été élu au Comité syndical européen de l'éducation (ETUCE).

Face à l'austérité gouvernementale, l'UCU défend les droits des salariés et, au-delà, la valeur de l'éducation en tant que bien public primordial.

Le syndicat de l'enseignement supérieur (*University and College Union, UCU*) représente 117 000 universitaires, enseignants, formateurs, chercheurs et personnels d'encadrement technique de l'enseignement supérieur et de la formation continue dans l'ensemble du Royaume-Uni. Notre organisation s'est constituée en 2006 suite à la fusion de deux syndicats déjà existants : l'Association des enseignants des universités (*Association of University Teachers, AUT*) et l'Association nationale des enseignants du supérieur et de la formation continue (*National Association of Teachers in Further and Higher Education, NATFHE*).

Six ans après cette fusion, nous sommes confrontés à des défis sans précédent dans l'enseignement post-scolaire. Depuis son arrivée au pouvoir en 2010, le gouvernement de coalition du Royaume-Uni s'est engagé sur la voie d'un programme d'austérité consistant en une série de coupes sombres dans les dépenses publiques. Notre gouvernement prétend qu'il est nécessaire de réduire le déficit des finances publiques, mais en réalité, le programme d'austérité sert de prétexte à la marchandisation et à la privatisation des services publics, et avec eux, l'enseignement supérieur.

Au moment où le secteur public, et en particulier l'éducation, est exposé à d'énormes coupes budgétaires et à la privatisation de services essentiels, les syndicats n'ont jamais été devant une telle urgence de prendre la défense de leurs adhérents. Par conséquent, l'UCU se concentre sur la protection des salaires et des conditions de travail de nos membres. Dans la seule année écoulée, le syndicat a dû mobiliser ses forces pour tenter de défendre les droits de ses membres à la retraite, préserver les emplois et s'opposer aux coupes budgétaires qui touchent notre secteur et ses personnels.

La lutte autour de ces enjeux est vitale pour tout syndicat progressiste. Mais les syndicats doivent être plus que de simples défenseurs des droits du travail : il nous revient également de défendre la valeur de l'éducation en tant que bien public primordial. Ces dernières années, l'UCU a mis en avant notre vision alternative de l'éducation post-secondaire. Dans le domaine du supérieur, cette vision est très proche des termes de la déclai-



© Pete Murray

La philosophie et les valeurs sur lesquelles se fondent l'enseignement universitaire et la recherche critique subissent les attaques de la privatisation et de l'idéologie managériale.

ration commune faite par le SNESUP et le FQPPU (Québec).

L'UCU défend, par exemple, « un système d'enseignement supérieur accessible à tous, qui encourage l'esprit critique de ses étudiants et un engagement total en faveur de leur apprentissage ; dans lequel la recherche de qualité est financée partout où elle se trouve et dans lequel la valeur de l'apport de toutes les institutions est reconnue, que leur priorité aille à l'enseignement ou qu'elle aille à la recherche » (UCU, Education for the future : manifeste de l'UCU pour l'enseignement post-secondaire, 2010).

L'UCU pense également que :

« L'une des missions centrales de l'enseignement supérieur est d'être au service de l'intérêt public en diffusant la connaissance, la compréhension et en promouvant la pensée et l'expression critiques des personnels et des étudiants et plus largement dans l'ensemble de la société. Les libertés académiques sont essentielles à la poursuite de ces missions et par conséquent, au développement d'une société civilisée » (UCU, Education for the futur : manifeste de l'UCU pour l'enseignement post-secondaire, 2010).

Malheureusement, la philosophie et les valeurs sur lesquelles se fondent l'enseignement universitaire et la recherche critique

subissent les attaques de la privatisation et de l'idéologie managériale. Au Royaume-Uni, la législation antisyndicale rend illégale toute action de grève que pourraient entreprendre les syndicats contre la politique gouvernementale en matière d'éducation. Cependant, ceci n'a pas empêché l'UCU de contester ces réformes. Par exemple, nous avons été côte à côte avec les étudiants dans notre opposition commune au triplement des frais d'inscription et nous avons mené la campagne pour la limitation de la participation des entreprises privées à but lucratif dans notre secteur de l'enseignement supérieur. Compte tenu de leur adhésion aux mesures d'austérité néolibérale, il est difficile d'infléchir le programme de réformes du pouvoir londonien. Néanmoins le climat politique est manifestement plus positif en Écosse où nous avons réussi à peser sur les politiques. Par exemple, le parti nationaliste écossais (*Scottish National Party*) au pouvoir à Edinbourg a aboli les frais d'inscription pour les étudiants originaires d'Écosse et a proposé des réformes majeures visant à accroître la démocratie et la transparence dans la gestion et la gouvernance des universités.

Enfin, nous reconnaissons l'importance d'un programme internationaliste partagé par les syndicats de l'enseignement supérieur. C'est une des raisons pour lesquelles l'UCU est engagé dans des campagnes de solidarité en Colombie et en Palestine et nous pensons que le changement climatique et le développement durable sont des questions syndicales. C'est aussi la raison pour laquelle nous poursuivons notre travail en étroite collaboration avec le SNESUP ainsi qu'avec d'autres syndicats de l'éducation au sein de l'Internationale de l'éducation pour aborder les enjeux clés auxquels sont confrontés universitaires et étudiants en Europe. Par exemple, lors du récent congrès du Comité syndical européen de l'éducation (ETUCE) à Budapest, nous avons apporté notre soutien à l'importante résolution proposée par le SNESUP sur l'apport fondamental de l'enseignement supérieur et de la recherche. En ces temps difficiles, le partage de l'information et des stratégies à travers les frontières reste l'une des manières, pour les syndicats progressistes, de contester le charlatanisme néolibéral ambiant. ●

Le syndicalisme de l'enseignement et de la recherche face à la crise

→ par Marc Delepouve, secrétaire national, responsable du secteur International

Nous retrouvons la diversité européenne des syndicalismes nationaux : droit de grève inexistant pour les fonctionnaires en Allemagne, unité syndicale et culture du compromis en Scandinavie, pluralité syndicale et pratique de la confrontation en France... Toutefois, les attaques néolibérales ont ouvert la voie à des analyses critiques et à une extension des revendications communes.

En Europe, la plupart des syndicats de l'enseignement sont affiliés à l'Internationale de l'éducation (IE) et au Comité syndical européen de l'éducation (CSEE). C'est le cas des fédérations de l'enseignement et de la recherche de l'UNSA, de la CFDT, de la CGT et de FO et, pour la FSU, du SNCS, du SNEP, du SNES, du SNESUP et du SNUIPP.

L'IE est née en 1993 de la fusion du Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE), composante de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), proche des États-Unis, et de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE), qui se voulait indépendante des courants politiques ou idéologiques.

Le CSEE, né en 1977, rassemblera les syndicats européens de l'enseignement membres de la CMOPE (très majoritaire en Europe), du SPIE et de la Confédération mondiale du travail (CMT), d'obédience chrétienne, mais aussi quelques syndicats de la FISE (dont le SNESUP), proche de l'ex-URSS. 33 ans plus tard, en 2010, lors d'une assemblée générale extraordinaire, le CSEE s'est transformé en « structure régionale » de l'IE.

Une évolution idéologique

L'ensemble des syndicats est confronté au néolibéralisme et à la crise globale (financière, environnementale, sociale, géopolitique, idéologique...). En outre, le face à face de la guerre froide est derrière nous, ce

qui donne une certaine liberté à l'esprit critique et à la parole. Ainsi le dernier congrès de l'IE, au Cap en 2011, a pu voter une résolution sur le réchauffement climatique appelant à la mise en œuvre d'« *plan international de recherche publique, basé sur des coopérations nationales, régionales et internationales, portant sur les énergies les moins polluantes, l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique et les changements structurels nécessaires à la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre* »⁽¹⁾.

En Europe, le CSEE est sur la même voie, plus particulièrement son comité enseignement supérieur recherche, le CPESR. Ainsi, à la demande du SNESUP⁽²⁾ une résolution de référence sur l'ESR en Europe a été rédigée : *Lutter contre la crise. Une contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Proposé en novembre dernier au congrès du CSEE par le SNESUP au nom du CPESR⁽³⁾, ce document a été adopté à l'unanimité. Des extraits en sont reproduits ci-après. Il a vocation à accompagner une nouvelle politique du CPESR. L'activité de ce dernier, très largement centrée sur les relations institutionnelles et sur les agendas de l'UE et du processus de Bologne, devra désormais se compléter d'un agenda en propre et d'actions tournées vers les collègues et la société. Il s'agira en particulier de défendre les conditions de travail et de vie des personnels de l'ESR, ainsi que les métiers, en mettant en exergue en quoi cela a à voir

avec les besoins de la société, et avec les solutions à élaborer et mettre en œuvre pour répondre aux problèmes et urgences auxquels sont confrontées l'Europe et l'humanité en général. L'objectif est de créer une légitime solidarité de la société avec les personnels du service public de l'ESR.

Limite et diversité de l'action

Cependant, un texte ne fait pas une mobilisation, ce qu'illustre le document du Cap de l'IE sur le changement climatique. Une première difficulté réside dans le mode de

fonctionnement pyramidal du CSEE et de l'IE. Ainsi le CPESR ne prend aucune décision. Il ne peut que proposer des décisions au bureau et au comité exécutif du CSEE. Une seconde difficulté, largement plus conséquente, est l'absence de culture de la mobilisation dont font preuve

la majorité des syndicats européens de l'ESR, à rapprocher d'une présence syndicale le plus souvent particulièrement faible dans ce secteur.

Le syndicalisme européen de l'ESR s'exprime aussi par démarches pluri-syndicales. Ainsi la résolution ESR du congrès du CSEE a été précédée de deux séminaires regroupant cinq ou six syndicats européens, le premier organisé par le SNESUP (Paris, avril 2011, le second par la FLC-CGIL (Rome, octobre 2011). Un autre cadre était celui des Forums sociaux européens, relayé aujourd'hui par le réseau Altersummit. ●

(1) Ce passage résulte de l'intégration d'un amendement proposé par le SNESUP.

(2) Le SNESUP a été exclu de fait du CSEE en 1997, suite à une réforme des statuts conditionnant l'appartenance au CSEE à l'adhésion à l'IE. En 2008 le SNESUP adhèrera à l'IE et rejoindra le CSEE.

(3) Les statuts du CSEE ne permettent qu'aux seuls syndicats membre de soumettre des textes au congrès du CSEE. La rédaction de cette résolution a été animée par le représentant du SNESUP, à la demande du CPESR réuni en septembre 2012.

Une seconde difficulté est l'absence de culture de la mobilisation dont font preuve la majorité des syndicats européens de l'ESR.



© KeyStone

Lisbonne, place du Commerce, 15 septembre 2012, à l'appel de la CGTP, les Portugais crient leur refus de la rigueur, après l'annonce de nouvelles mesures d'austérité par le premier ministre.

Lutter contre la crise : une contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche

→ Adopté par le Congrès du CSEE, le 27 novembre 2012, Extraits⁽¹⁾

Le système d'ESR est un bien public. Assurer son développement, nécessaire pour surmonter les difficultés auxquelles nos sociétés sont confrontées, implique l'attractivité des carrières et un budget plus approprié.

Après un bilan introductif se concluant par : « Les politiques des gouvernements et de l'UE tendent à réduire les universités à des fournisseurs de services pour les entreprises privées et pour des intérêts à court terme », le texte présente des principes généraux :

- Le développement des connaissances de l'humanité et leur transmission à une nouvelle génération est l'un des objectifs les plus nobles de l'humanité.
- Nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche font intégralement partie de nos sociétés libres, démocratiques et pacifiques. Ils sont centraux pour édifier un avenir meilleur.
- Ils doivent rester basés sur des caractéristiques fondamentales telles que les coopérations, la liberté académique du personnel et des institutions, des modes de direction démocratiques et collégiaux.
- Le renforcement de l'ESR et la qualité, la diversité et la démocratisation des connaissances sont nécessaires à une amélioration de la démocratie et à l'analyse critique de la société.
- Des problèmes et des urgences surviennent à l'échelle internationale – dégradation de l'environnement et du cadre de vie de l'humanité, aggravation de la faim dans le monde, etc. – et les difficultés auxquelles sont confrontées nos sociétés gagnent sans cesse en complexité. La recherche et l'éducation ont un rôle crucial à jouer dans la quête de solutions et dans leur mise en œuvre. Cependant, l'ESR n'est pas en mesure de fournir sa contribution car il est frappé par la réduction des dépenses publiques et par l'ingérence dans les établissements d'ESR de modèles de gestion importés du secteur privé, de la concurrence, de la recherche du profit et de la philosophie du marché.

Le texte développe ensuite des points particuliers, dont : La connaissance, un bien public. Faire de la connaissance un bien privé compromet la liberté de la recherche et de l'enseignement, menace l'authenticité de la connaissance et en contrarie le développement. Le système d'ESR est un bien public, cette caractéristique doit être défendue et renforcée. Les résultats de la recherche doi-



© CSEE

▼
L'enseignement supérieur doit avoir pour objet la formation professionnelle, citoyenne et celle de la personne.
▲

vent être publiés en toute liberté d'accès. Le copyright doit être protégé.

L'enseignement et la recherche publique doivent être soustraits de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et de tout traité signé par l'UE dans les domaines du commerce et des investissements.

L'Enseignement supérieur (ES) doit être gratuit. La solidarité européenne et la logique de coopération scientifique doivent s'appliquer, de même que la diversité de l'histoire et de la culture de chaque pays doit être respectée.

Le CSEE s'oppose fermement aux classements des universités.

Rôle social de l'enseignement supérieur

L'ES doit avoir pour objet la formation professionnelle, citoyenne et celle de la personne. Il doit contribuer de façon importante à élever le niveau de compétence des jeunes et des adultes, et le nombre de diplômés universitaires doit augmenter. L'ES a un rôle essentiel dans une société complexe et atteignant un haut niveau de technologie. La qualité de l'ES doit être liée à la recherche.

Conditions de travail et carrières

Pour développer l'ESR, l'attrait des carrières est fondamental. Ce qui implique la stabilité de l'emploi, le recours à des méthodes de recrutement équitables, transparentes et non discriminatoires, un environnement de travail approprié, des infrastructures efficaces, la pleine autonomie dans la recherche et l'enseignement, des possibilités de carrière et des salaires d'un niveau approprié.

La précarité des enseignants universitaires et des chercheurs augmente rapidement. Les programmes-cadres de l'UE renforcent cette tendance. L'UE et les gouvernements doivent prendre des mesures pour réduire sensiblement la précarité dans l'ESR. Les femmes sont sous-représentées aux fonctions académiques et administratives de haut niveau. Pour réduire les inégalités liées au genre, des incitations sont indispensables, en particulier lors de la désignation aux fonctions professorales et aux fonctions de direction, ainsi qu'un système de services sociaux adéquat.

L'insuffisance des investissements

La réduction massive des investissements dans les domaines de la recherche fondamentale et de la recherche en sciences humaines ou sociales va, vraisemblablement, saper le développement de la recherche sur le long terme, y compris dans sa dimension appliquée.

Le projet de financement européen pour la recherche, énoncé dans le futur programme-cadre pour la recherche et l'innovation, présente de graves insuffisances : jusqu'en 2020, le montant annuel proposé pour la recherche et la science atteint seulement 11,4 milliards d'euros, soit 0,08 % du PIB européen. Les problèmes auxquels l'Europe et le monde sont confrontés imposeront de développer substantiellement les activités de recherche, y compris de recherche fondamentale, et nécessitent un budget plus approprié.

Le CSEE diffusera cette résolution afin de stimuler le débat public. Il se mobilisera pour que ses demandes soient satisfaites. ●

(1) Le texte complet http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/Resolution%20on%20HER_FR.pdf

RETRAITES

Une disposition inique

→ par Jean Biston, responsable du secteur « Retraite »

Le droit de faire valider des services antérieurs à la titularisation disparaît pour les collègues titularisés à partir du 1^{er} janvier 2013 !

La loi 2010-1330 (réforme Fillon 2) dans son article 53 comporte l'alinéa suivant : « Pour les fonctionnaires titularisés au plus tard le 1^{er} janvier 2013, peuvent également être pris en compte pour la constitution du droit à pension les services d'auxiliaire, de temporaire, d'aide ou de contractuel (...), si la validation des services de cette nature a été autorisée pour cette administration par un arrêté conjoint du ministre intéressé et du ministre des finances et si elle est demandée dans les deux années qui suivent la date de la titularisation ou d'entrée en service pour les militaires sous contrat ».

Ce qui veut dire qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, ce droit n'existera plus !

Cette mesure peut avoir des conséquences très lourdes pour le montant des pensions versées.

Quand on valide les services précités pour la retraite, moyennant le paiement de cotisations, ils donnent une pension basée sur le montant du salaire des six derniers mois de la carrière. S'ils ne



* Offre limitée aux titularisés avant le 1^{er} janvier 2013

ont pas validés, ils donnent droit à des pensions du régime général et de l'IRCANTEC, basées sur des salaires en général très faibles. Cette mesure n'a pas de conséquence économique à court terme, puisqu'elle concerne des pensions qui seront versées dans trente ou

quarante ans. C'est à ce moment que nos jeunes collègues ressentiront le poids d'une mesure qui affecte particulièrement les universitaires, dont la carrière de fonctionnaire débute généralement très tard. Sa durée est donc très en dessous du nombre de trimestres requis

pour un taux plein.

On doit faire le rapprochement avec la mise en chantier d'une nouvelle étude prévue en 2013 de refonte générale des retraites basée sur un système à points ou à comptes notionnels. Dans ces systèmes il ne sera plus question des 25 meilleures années pour le privé, ou des six derniers mois pour les fonctionnaires. Toutes les années compteront, et induiront une nouvelle baisse des pensions (là encore dans vingt ou trente ans).

Ces mesures, inspirées par le capitalisme financier, ont pour but de vider le système des pensions de leur caractère de solidarité. Le gouvernement actuel n'a aucune raison d'aller dans ce sens ! Mobilisons-nous pour obtenir l'abandon de telles mesures et un système de pensions solidaire.

La loi 2010-330 : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORTEXT000023022127

Le code des pensions: www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGI TEXT000006070302&dateTexte=20121115 ●

PÉTITION FSU SUR LES SALAIRES

13,5 % de baisse de pouvoir d'achat depuis 2000, ça suffit !

→ par Gérard Tollet, membre du secteur SDP

Il est grand temps d'obtenir un juste rattrapage en nous dégageant des pièges de la culpabilisation et de la résignation.

Depuis près de 30 ans, les fonctionnaires subissent une érosion lente mais continue de leur pouvoir d'achat. Mais, alors que les revenus du travail baissent constamment, ceux du capital atteignent des sommets incalculables ! Les inégalités se creusent et une certaine paupérisation des agents à faible indice de rémunération s'installe. Pour les enseignants, l'attractivité du métier chute dangereusement, hypothéquant la qualité des recrutements.

Trois facteurs entrent en ligne de compte dans la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires :

- la désindexation de la valeur du point d'indice brut

sur les prix. Appliquée depuis 83/84, elle a engendré une baisse de pouvoir d'achat, ceci au gré des gouvernements successifs qui s'en sont servi comme variable pour réduire les dépenses de l'État en application des dogmes européens. Ainsi, depuis des années, nous subissons un quasi blocage de la valeur du point d'indice, avec son caractère très insidieux car, pour les collègues déjà en poste, l'avancement de carrière rend quasi invisible la perte de pouvoir d'achat. En revanche, il n'en est pas de même pour les nouveaux recrutés ainsi que les collègues bloqués en fin de carrière qui subissent de plein fouet cette régression (23 %

de perte depuis 1985 d'après l'INSEE) ;

- la politique privilégiant les primes et sapant ainsi tout financement de la sécurité sociale et des retraites, ce qui a des répercussions sur les cotisations sociales ;

- baisse du salaire net par une répartition différente du financement de la protection sociale la faisant reposer de plus en plus sur les salariés. Depuis quelques décennies, le vocabulaire des penseurs et propagandistes du capitalisme n'est-il pas axé sur le « coût du travail qui serait trop élevé », les cotisations patronales considérées comme des « charges » et non un investissement normal lié au fait que la moitié de la

vie des salariés se passe au travail, et le fameux « fonctionnaires = nantis »... Malheureusement, il faut bien reconnaître une efficacité certaine de ce discours à anesthésier le monde salarial, à engendrer une résignation, voire une culpabilisation des victimes !

Il ne tient cependant qu'à nous tous que ces injustices cessent et il est grand temps que les collègues revendiquent, comme il est naturel, un net rattrapage. La pétition de la FSU (www.fsu.fr/petitions/?p=3) en est l'occasion. Les moyens existent mais nécessitent une autre répartition des richesses et une réindustrialisation du pays guidée par le seul intérêt commun. ●

PRES⁽¹⁾

Incohérents, décevants. Continuez !

→ par Marc Neveu, responsable du secteur Recherche

Tout en soulignant le manque de cohérence des dispositifs et les résultats décevants, la Cour des comptes préconise paradoxalement de renforcer le système inégalitaire dans l'ESR.

Dans un rapport daté de février 2011, ne prenant donc pas en compte l'effet des Investissements d'Avenir et particulièrement des IDEX (Initiative d'excellence), la Cour des Comptes rend un avis « mitigé ».

RAPPEL CHRONOLOGIQUE

La loi Pacte pour la recherche en 2006 avait affiché pour objectif des regroupements pour remettre en cohérence « un paysage de l'ESR éclaté ». Dévoiant les États généraux, le gouvernement a créé les PRES, les RTRA⁽²⁾ et les CTRS⁽³⁾. Si la mission des PRES est très générale (« conduire ensemble des projets d'intérêt commun »), si *a priori* la forme juridique est très libre, le MESR a vite encadré la nature des PRES en privilégiant très fortement la formule des EPCS⁽⁴⁾. La carotte était des moyens financiers et en personnel supplémentaires (au total 62 millions d'euros et trente-trois emplois !). L'objectif réel était une « gouvernance forte » (dix-huit PRES sur vingt-deux sous la forme EPCS, trois en FCS⁽⁵⁾ et un sous forme associative).

L'opération PRES a été complétée en 2008 par l'opération Campus pour créer des sites de recherche et formation « visibles à l'international ». Le discours a évolué vers des rapprochements et fusions d'universités avec des réalisations immobilières sous la forme de PPP⁽⁶⁾. On aboutit à douze projets sélectionnés, dont deux au titre du plan de relance et neuf campus « prometteurs ». Le MESR s'est servi de cette opération pour faire émerger ou conforter des PRES, porteurs des opérations (9/12).

BILAN POUR LA COUR DES COMPTES

La Cour constate des dispositifs peu cohérents ou mal articulés :

- la loi LRU a joué contre les PRES : les établissements ont été plus attachés à conforter leur autonomie concurrentielle par le biais des RCE⁽⁷⁾ qu'à privilégier des politiques communes ;
- la délivrance des diplômes et la contractualisation directement par les PRES n'ont pas totalement abouti ;
- les EPST (Établissements publics scientifiques et techniques) sont restés à l'écart

des PRES, dubitatifs sur leur rôle et prudents pour conventionner ;

- il y a eu empilement et aucune articulation des structures : PRES, RTRA et CSRT + pôles de compétitivité et instituts Carnot, avec des objectifs différents (structuration du territoire pour les PRES, production scientifique thématique pour les RTRA) et des incohérences de site (PRES vs pôles de compétitivité).

ET DES RÉSULTATS DÉCEVANTS :

- formation : politiques de sites avec peu de labellisations communes du doctorat et faible mutualisation des masters ;
- recherche : nombre d'articles signés en commun et politique de valorisation au sein du PRES faibles ;
- « gouvernance » : la méfiance des membres fondateurs et la concurrence entre établissements (LRU) confèrent peu d'autonomie aux PRES. La CC regrette peu de mises à disposition des personnels des établissements vers les PRES, ce qui a conduit à la création de nombreux CDD (aux alentours de 60 %).
- coûts : « *alors que des économies d'échelle étaient attendues de la mise en place des PRES, la Cour ne peut que constater le résultat inverse, et la hausse des coûts des structures* ».

DONC ALLEZ PLUS LOIN !

Les PRES ayant porté la plupart des projets Initiatives d'Avenir, la Cour considère que les 7,7 millions d'euros pour les IDEX et les 3,5 millions d'euros pour les SATT (Société d'accélération du transfert de technologies) sont des points d'appui pour favoriser de futurs regroupements, bien que le recouplement entre l'opération Campus (immobilier) et les IDEX (formation et recherche) ne soit pas garanti, pas plus qu'entre RTRA et Labex (Laboratoires d'excellence).

Les évolutions préconisées sont la construction de « campus d'excellence » tout en structurant les sites non retenus, avec une articulation PRES-IDEX et des fusions ou fédérations d'universités. Les PRES devraient être en charge de l'harmonisation et de la labellisation des formations sur un site. Ils devraient coordonner les partenariats de recherche,

permettre des signatures de publications communes, et constituer la structure d'adossement des SATT. Enfin, ils devraient directement contractualiser avec l'État, les collectivités territoriales et les organismes de recherche.

Pour sa part, l'État devrait renforcer le pilotage des PRES en s'appuyant sur les stratégies territoriales (STRATER), et un suivi basé sur les nouveaux regroupements territoriaux définis par les PRES.

COMMENTAIRES

La logique PRES-Opération Campus-IDEX est très claire : elle vise la structuration de l'ESR autour de pôles d'excellence visibles à l'échelon européen, tandis que les établissements qui restent en dehors de cette

▼
Toutes ces structures
antidémocratiques sont loin
de permettre des conditions
de formation et de recherche
dignes d'un service public
d'enseignement supérieur
et de recherche.
▲

logique deviendront autant de PUP⁽⁸⁾, ou collèges universitaires. Les RTRA-Labex sont une autre manière de structurer la carte de l'ESR autour de thèmes jugés porteurs sans tenir compte du territoire. Outre que l'empilement des structures coûte cher au contribuable, la traçabilité des financements est loin d'être évidente. Et toutes ces structures antidémocratiques, non collégiales, scientifiquement non probantes sont loin de permettre des conditions de formation et de recherche dignes d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche. ●

(1) Pôles de recherche et d'enseignement supérieur

(2) Réseaux thématiques de recherche avancée

(3) Centres thématiques de recherche et de soin

(4) Établissement public de coopération scientifique

(5) Fondation de coopération scientifique

(6) Partenariat public-privé

(7) Responsabilités et compétences élargies

(8) Pôle universitaire de proximité

Explosion des aides d'innovation et de recherche aux entreprises

→ par Heidi Charvin, coresponsable du secteur « Recherche »

Désinvestie par l'État, la recherche publique souffre d'une excessive concentration des dotations ANR sur les mêmes laboratoires « matures » et d'une absence de réel investissement dans les projets innovants.

Les aides publiques résultent d'une autorisation-mission de soutien à la Recherche et au Développement des entreprises par l'UE et l'OMC. Elles peuvent prendre deux formes : les subventions ou avances remboursables et les dépenses fiscales et sociales « via essentiellement le Crédit d'impôt recherche (CIR), qui permet et de déduire de l'impôt sur les sociétés 30 % des dépenses de R&D pour 100 millions d'euros investis et 5 % au-delà de ce montant ». Les subventions sont déductibles de l'assiette du CIR. Le rapport de la Cour des comptes résulte d'une enquête basée sur la consultation initiale de vingt-cinq groupes bénéficiaires des montants les plus importants au titre du CIR en 2009 puis, en deuxième vague, de quatre-vingts PME (– de 250 salariés) et quarante entreprises de niveau intermédiaire (– de 5 000 salariés).

DES AIDES DE NATURE DIFFÉRENTE

L'aide budgétaire est attribuée en simultané aux dépenses fiscales tandis que le CIR est une réduction sur le paiement de l'impôt (remboursable sur trois exercices lorsque l'entreprise est déficitaire). Le renouvellement du dispositif CIR en 2008 a conduit à recentrer les aides budgétaires (subventions) sur les entreprises de moins de 5 000 salariés, à exonérer des charges sociales les jeunes entreprises innovantes (2011) mais aussi à passer le plafond d'aide par entreprise de 15 millions d'euros à 100 millions d'euros. Grâce au CIR et subventions, les aides publiques recherche aux entreprises sont passées de 4,5 milliards d'euros en 2007 à 7,2 milliards d'euros

en 2009. Le taux maximal d'aide autorisé dans l'UE est de 30 %. La France est à 29 %. Or, les vingt-cinq groupes bénéficiaires ont profité en 2009 de 1,47 milliard d'euros de crédit d'impôt sur un total de 4,80 milliards d'euros (à hauteur de 31 %). Les groupements fiscalement intégrés (savant regroupement en cascades entre maison mère et filiales avec déclarations globale et sectorielle qui réduisent la transparence de la déclaration), auront perçu 96,10 % des dépenses CIR et 83,6 % de l'ensemble des subventions.

La Cour souligne l'absence de perspective et de cohérence globale des dispositifs mis en œuvre en faveur des entreprises dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Toutefois, dans le cadre de la RGPP, un audit de l'Inspection générale des finances (IGF) en janvier 2011 a souligné le manque d'articulation des soutiens entre OSEO, ANR, ADEME et CIR. La Cour souligne l'absence de perspective et de cohérence globale des dispositifs mis en œuvre en faveur des entreprises. Elle pointe par ailleurs le manque de renouvellement des entreprises bénéficiaires et la non-réduction des aides publiques territoriales aux entreprises, malgré l'apparition du CIR.

UN CONTRÔLE DIFFICILE

La Cour rapporte que sur les entreprises évaluées, seulement 24 % des subventions apparaissent dans les déclarations d'impôt CIR. De fausses déclarations augmenteraient l'assiette budgétaire éligible au CIR des entreprises. Le MESR évoquant le secret statistique en application de la loi du 7 juin 1951 a refusé de fournir les documents déposés aux fins statistiques et donc de permettre de croiser les données. Une autre source d'augmentation de l'assiette se situe dans le doublement des montants plafond pour les opérations de recherche sous-traitées à des organismes

de recherche publics, des établissements ESR, des fondations ou associations agréées ayant pour membres des organismes de recherche ou un établissement ESR et depuis 1^{er} janvier 2011, aux organismes de recherche privés et experts scientifiques ou techniques agréés, (triplement des montants pour ces derniers). Par exemple, une recherche sous-traitée de 100 000 €, donne droit à 30 % de 100 000 €, soit 60 000 € de CIR. Plus encore, les entreprises entrant pour la première fois depuis cinq ans dans le CIR disposent d'un crédit de 50 %, soit sur 100 000 € engagés, 100 000 € remboursés. On comprendra alors aisément que le nombre d'entreprises déclarantes CIR soit passé entre 2005 et 2009 de 6 500 à 12 949 (15 749 en 2010 selon des sources non ministérielles).

La Cour préconise un recoupement des informations entre services interministériels, l'inclusion dans la déclaration CIR d'une ligne spécifique aux aides publiques à la recherche et l'obligation de déclaration des organismes versant les subventions et aides remboursables. Elle préconise, par ailleurs, d'évaluer le ratio coût/efficacité de l'aide à la recherche des entreprises, notamment industrielles. En conclusion, la faiblesse des financements pérennes des laboratoires et par projet (des 1,5 milliard d'euros ANR-OSEO, 50 % va aux entreprises) comparée à l'augmentation massive du CIR (4,7 milliards d'euros en 2010), montre que la recherche publique est désinvestie par l'État en faveur de la recherche privée, et qu'en son sein, la recherche fondamentale est moribonde. Les champs disciplinaires concernés par ces mannes financières sont peu nombreux, le maillage territorial du financement et du développement de la recherche publique continuant de s'effondrer. Les 20 milliards d'euros de crédit d'impôts compétitivité votés le 5 décembre par l'Assemblée nationale, au soir même de l'audition des acteurs des Assises ESR par l'OPECST, questionnent fortement les annonces du nouveau gouvernement de réinvestir dans la recherche publique ! ●

LE CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE
C'EST PAS UNE POLITIQUE À LA GOMME !



Le rapport Peretti au CNESER

→ par Claudine Kahane, élue SNESUP au CNESER

Le CNESER doit être le lieu d'une analyse des évolutions de la carte de formation et d'un débat sur les mécanismes et critères de régulation nationale.



Lors du CNESER du 19 novembre, a été présenté le rapport de l'IGAENR intitulé « Audit du pilotage et de l'organisation de la fonction formation dans les universités »⁽¹⁾. Il n'est pas question ici d'analyser en détail ce rapport, mais de souligner les points présentés et discutés en séance.

Cette étude, la première depuis la mise en place du LMD, est centrée sur l'analyse de la construction et de la mise en œuvre de la politique pédagogique dans les universités, sur la base d'enquêtes menées dans dix universités volontaires⁽²⁾. Parmi les éléments de contexte cités figurent la concurrence entre les établissements, la fragilisation de certaines disciplines et de certaines implantations universitaires et l'attrait croissant des formations professionnalisantes. L'IGAENR constate que, depuis le LMD, l'élaboration de l'offre de formation

dans les universités, qualifiée de « dernier espace de liberté des enseignants-chercheurs » (*sic*), est devenue foisonnante et peu lisible, car peu régulée ; la gestion de l'offre de formation y est peu structurée et souffre aussi d'un support administratif insuffisant. L'IGAENR conclut son rapport par des recommandations qu'il sera intéressant d'analyser en détail et de comparer aux préconisations issues des Assises de l'ESR ! Ont notamment été citées lors de la séance du CNESER :

- le renfort des structures administratives et du système d'information et l'amélioration du calcul du coût des formations ;
- la suppression de la distinction entre formations classiques et professionnalisantes ;
- des réflexions nationales à mener sur le rôle de l'habilitation et de la tutelle de l'état, sur une éventuelle différenciation des profils et statuts des enseignants et

sur les disciplines aux effectifs en très forte baisse.

Lors de la discussion qui a suivi, les élus SNESUP se sont félicités que de tels débats de fond aient enfin lieu au CNESER, en soulignant qu'ils ne doivent pas se limiter à des éléments structurels et comptables ; ils ont demandé qu'une analyse détaillée des évolutions de la carte de formation depuis cinq ans et qu'un débat sur les mécanismes et critères de régulation nationale aient lieu au CNESER, en amont de l'examen des prochaines habilitations. ●

(1) La version intégrale du rapport est disponible sur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61655/audit-pilotage-et-organisation-de-la-fonction-formation-dans-les-universites.html

(2) Universités auditées : Rouen, Lyon I, Montpellier II, Rennes II, Bordeaux IV, Grenoble II, Poitiers, Bretagne Sud, Aix-Marseille II et Avignon.

Nouvelles mesures concernant les étudiants étrangers

→ par Brigitte Lion, élue SNESUP au CNESER

Au CNESER du 19 novembre ont été présentés un projet de décret et un projet d'arrêté concernant les inscriptions des étudiants étrangers (hors Union Européenne) en première année de premier cycle universitaire. Ils visent à adapter des textes de 1971 au cadre du LMD. On peut y noter un certain nombre de points positifs, dont l'un des plus importants est la suppression de l'article 19. Celui-ci prévoyait que le formulaire de demande d'admission, à retirer dans les universités,

ne devait être « remis qu'aux candidats résidant en France, titulaires d'un permis de séjour d'une durée de validité minimum d'un an ou dont le conjoint ou les parents sont titulaires d'un permis de séjour d'une durée minimum de trois ans ». Or il n'appartient pas aux universités ni aux autres établissements d'enseignement supérieur de contrôler la régularité du séjour des étudiants.

Les autres mesures étendent les dispenses de la demande d'admission préalable et de

l'évaluation du niveau linguistique, notamment aux apatrides, aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire (accordée aux personnes qui ne remplissent pas les conditions d'octroi de la qualité de réfugié et sont exposées dans leurs pays à des menaces graves). Elles vont aussi dans le sens d'une simplification

des démarches, par exemple en permettant aux étudiants résidant en France de faire les démarches auprès de l'université la plus proche de leur lieu de résidence. Cette procédure d'inscription a concerné, l'an dernier, environ 30 000 étudiants, mais pour les deux premières années de L. Désormais, seuls les étudiants demandant une entrée en L1 sont concernés. Après l'abrogation, en mai 2012, de la circulaire Guéant, qui avait eu des effets désastreux tant pour les étudiants concernés que pour l'image de l'enseignement supérieur français à l'étranger, en écho aux propositions 44 à 46 des assises de l'ESR, qui concernent elles aussi l'accueil des étudiants étrangers, ces mesures sont les bienvenues et ont été saluées comme telles par l'ensemble des membres du CNESER. Elles ont été approuvées à l'unanimité. Les discussions ont aussi porté sur la possibilité de repousser la date de dépôt des dossiers, prévue le 15 janvier, qui devrait être reportée d'une semaine. ●



Plus jamais ! La circulaire Guéant abrogée.

Réouverture des universités en trompe-l'œil

→ par Pierre Chantelot, membre du secteur « International »

La France doit rompre avec les pratiques post-colonialistes et cesser d'encourager le président ivoirien dans son entreprise de libéralisation de l'enseignement supérieur.

Fermées depuis presque deux ans après la crise sanglante de 2010-2011, les cinq universités publiques de Côte-d'Ivoire ont fait peau neuve. Leur réouverture, d'abord annoncée pour le 3 septembre, a été reportée au 15 octobre. Que se passe-t-il ?

À y regarder de près, ce ne sont pas uniquement les amphithéâtres qui ont été remis à neuf lors de la reconstruction mais aussi tout le système universitaire ivoirien. Cornaqué par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), et sous la pression d'un chantage à l'annulation de la dette par la France, celui-ci va en effet se calquer sur le désastreux modèle européen. Plutôt que de coopérer au développement d'un modèle universitaire ivoirien propre à ce pays, la reproduction du modèle LMD, s'appuyant en partie sur le secteur privé, permettra à la France de garder un contrôle sur l'offre de formation ivoirienne alors que des recherches pétrolières au large d'Abidjan sont menées.

Si le montant de la dette annulée par la France, 120 millions d'euros pour la tranche « formation, l'éducation, emploi, jeunesse », doit être rapproché du coût (153 millions d'euros) des travaux de réfection des universités, ce sont finalement les 61 000 étudiants et leurs familles qui vont payer l'addition.

Le jour de la rentrée, seule la nouvelle police universitaire semblait prête à accueillir les étudiants et les bacheliers 2010, 2011, 2012 qui vont se retrouver sans orientation dans des bâtiments neufs, mais vides de tout matériel pédagogique, de recherche et administratif.

Les universités sont sous la garde d'hommes en tenue militaire et en armes qui en refusent aujourd'hui l'accès à des étudiantes, prétextant qu'elles sont vêtues de manière indécente. Ces hommes ont aussi des comportements agressifs envers les étudiant(es) qu'ils menacent parfois avec leurs armes du fait de leur appartenance affirmée ou

supposée à un syndicat étudiant ou une organisation politique.

Les présidents d'universités élus en 2010 ont été démis puis remplacés par des personnes nommées par le ministère, malgré une condamnation forte du très représentatif Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES).

La France doit cesser d'encourager le président Ouattara dans son entreprise de libéralisation de l'enseignement supérieur ivoirien. Elle doit rompre avec les pratiques post-colonialistes et engager une véritable coopération dans l'intérêt du peuple ivoirien et africain.

Le SNESUP reste à la disposition des universitaires ivoiriens pour les aider dans leur démarche afin de bâtir un système permettant l'émancipation sociale et économique du peuple ivoirien, libre de toute discrimination suivant l'origine, le patronyme, ou l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée. ●

PALESTINE

Développer les liens universitaires

→ par Valérie Huard, enseignante IUFM d'Aquitaine

La coopération universitaire nourrit les témoignages portant sur les conditions de vie du peuple palestinien et permet d'œuvrer pour la paix.

L'opération « Pilier de Défense » s'est achevée le 22 novembre dernier. Endommageant ou détruisant vingt-cinq écoles en six jours, elle a aggravé une situation de non-respect de l'accès à l'éducation et à la recherche.

Les entraves israéliennes aux déplacements d'universitaires palestiniens ou d'universitaires étrangers se rendant en Palestine sont récurrentes, par exemple à l'occasion des conférences mathématiques et physiques de Naplouse en 2010, et d'Hébron en 2012.

Le maintien et le développement de liens universitaires sont indispensables pour des raisons scientifiques, culturelles, sociales et économiques évidentes. Mais aussi car la coopération universi-

taire nourrit les témoignages portant sur les conditions de vie du peuple palestinien et permet également de dénoncer des déséquilibres dans le traitement médiatique.

Ainsi Noam Chomsky, entre autres choses spécialiste en analyse des médias et de la désinformation, a fait coup double avec huit universitaires présents au colloque international de linguistique appliquée et de littérature organisé par l'université islamique de Gaza, du 18 au 24 octobre 2012. Ils ont pu dénoncer le dénuement extrême de la population tout en rétablissant la chronologie des événements de novembre dernier.

Les liens universitaires entre la Palestine et les différents pays du monde

constituent un enjeu majeur. Au côté du Collectif inter-universitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes (CICUP), le SNESUP est engagé au développement de ces liens avec les universitaires français. Le 10 novembre 2012, il a participé au colloque organisé à Paris par le Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient (CVPRPO), intitulé « Palestine-Israël : le piège ». Celui-ci a réuni des universitaires israéliens, palestiniens et français en histoire, droit et sciences politiques, lesquels ont amené des lectures complémentaires de la situation actuelle traçant ainsi des pistes de réflexion et d'actions en faveur d'une avancée de la paix. ●

ENTRETIEN AVEC **Franck Poupeau**⁽¹⁾

Sociologue, chargé de recherche au CNRS



© DR

Dans la mesure où les dominés n'ont pas nécessairement conscience des formes de domination qu'ils subissent, la sociologie peut contribuer à la politisation des classes populaires, autrement dit à la formulation d'une critique sociale émancipatrice.

Dans votre ouvrage, vous pointez « l'absence d'une alternative mobilisatrice au capitalisme », « d'un contre-poids susceptible d'infléchir les orientations institutionnelles et intellectuelles des gouvernants et des dirigeants – en particulier ceux de la gauche social-libérale » (p. 9). Comment les sciences sociales expliquent-elles ce constat ?

Ma réflexion est issue d'un certain nombre de constats. Alors même que tout montrait qu'ils n'étaient pas dangereux pour l'ordre dominant, les mouvements altermondialistes semblaient souvent se contenter de leur capacité à mobiliser. Seule comptait la mobilisation, la mobilisation pour elle-même. Il m'apparaissait qu'ils confondaient les moyens avec la fin recherchée. Ce constat était renforcé par des prises de position de certains intellectuels qui se donnaient bonne conscience en affichant un radicalisme chic, proclamant vouloir changer le capitalisme ; sans prendre conscience de ce qu'une telle transformation impliquait comme action politique.

Les émeutes urbaines de 2005 ont également joué un rôle dans votre réflexion.

Oui. Ces événements posaient indubitablement question aux sociologues. Que pouvaient-ils dire à ce sujet ? À chaud, des analyses superficielles ont été développées. Le déterminisme apparaissait comme un mode de raisonnement unique. On établissait alors un lien causal entre la violence et la pauvreté et l'on en déduisait le caractère non politique de ces émeutes.

Au contraire, un travail sociologique requerrait une attention beaucoup plus précise aux territoires considérés, aux différents quartiers impliqués ou non. La contextualisation a été le plus souvent manquante. Là encore, certains ont préféré s'en tenir à des prises de position médiatiques. Défend-on vraiment les banlieues en publiant un article dans *Le Monde* ? Je considère que l'engagement se fait ailleurs et qu'il suppose une lutte au sujet des catégories prétendant dire

la vérité du monde social. Tout le monde en a marre du sociologue qui fait l'expert.

Pour être reconnu comme savants, les chercheurs en sciences sociales ont senti l'obligation de « tuer en eux-mêmes le politique, et abandonner du même coup la fonction utopique aux moins scrupuleux et aux moins compétents d'entre eux ou aux hommes politiques et aux journalistes » (P. Bourdieu). Comment réconcilier le savant et le politique ? Comment échapper à la sociologie d'État ?

Dans ce livre, je défends une thèse : la contribution du savoir sociologique à la formulation d'une critique sociale émancipatrice. Si ce livre est une intervention, il reste une intervention académique, qui s'adresse à une fraction du champ intellectuel, que j'ai désignée comme la critique de gauche, cette nébuleuse qui englobe aussi bien les chercheurs engagés, notamment auprès des syndicats ou des partis anticapitalistes, les éditeurs militants, les militants professionnels intervenant dans les luttes intellectuelles contre le néolibéralisme, etc.

Je tiens aussi à préciser que ce livre n'est pas une de ces tentatives de plus de « refonder la gauche », tentatives que je qualifie d'impossibles, tant je suis convaincu que de tels projets ne peuvent émerger du seul champ intellectuel, mais des luttes sociales. Marx n'aurait pas écrit *Le Capital* sans le contexte insurrectionnel et organisationnel de l'époque. La question posée, sans être explicitée, par mon livre, est celle des effets politiques du savoir porté par la sociologie critique, qui s'inscrit contre l'idée d'une transparence du peuple à lui-même, d'une autonomie des dominés capables de discerner les formes de domination qui les affecteraient.

Mais l'engagement procède-t-il d'une prise de conscience sociologique ?

Il faut ici sans doute reconnaître l'inhibition que peut engendrer la violence symbolique ou l'arrogance de la sociologie académique,



▼
Ce livre n'est pas une de ces tentatives de plus de « refonder la gauche », tentatives que je qualifie d'impossibles, tant je suis convaincu que de tels projets ne peuvent émerger du seul champ intellectuel, mais des luttes sociales.
▲

et voir dans quelle mesure d'autres formes non seulement de diffusion, mais de production des savoirs scientifiques, de construction et d'appropriation des outils intellectuels utiles aux luttes, pourrait être possible. Mais s'il faut reconnaître les limites du savoir, je ne peux m'empêcher de défendre la place de la sociologie dans la construction d'un mouvement social conscient de ses limites, et notamment des conditions de la politisation des classes populaires. ●

Propos recueillis par Christophe Pébarthe

(1) A publié récemment *Les mésaventures de la critique*, Paris, Raisons d'agir.

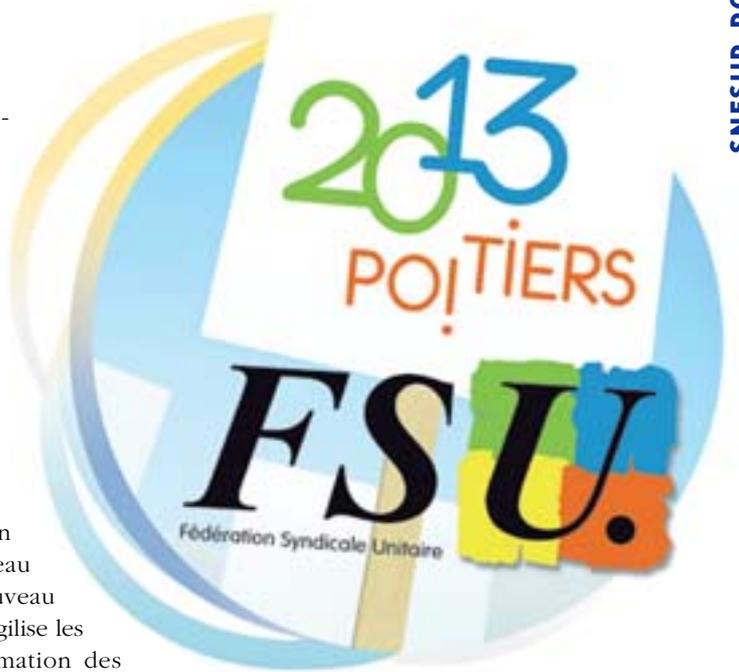
DES DÉBATS DANS LES CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX DE LA FSU

Pour un congrès national FSU au cœur des débats

→ par Michelle Lauton, *secrétaire nationale*

Le vote pour le congrès FSU vient de s'achever (*voir tableau*). Le congrès FSU s'ouvrira alors que le débat sur d'importantes lois sera encore en cours : École, Enseignement supérieur et Recherche, Acte III de la décentralisation, Justice... Les mesures d'austérité budgétaire adoptées pèseront tant sur les salariés – et notamment les fonctionnaires –, les retraités et leurs familles que sur les administrations, les collectivités locales, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette politique de réduction des politiques publiques va à l'encontre des attentes de la communauté universitaire et scientifique, notamment en matière de créations d'emplois tant pour améliorer les conditions de travail et la réussite des étudiants que pour résorber la précarité. Nous la combattons. À un moment où les difficultés budgétaires des établissements explosent,

où certains voudraient voir imposer la sélection ou rendre l'orientation obligatoire en premier cycle, où la formation des maîtres proposée par le gouvernement n'augure rien de bien pour une formation de qualité de niveau Master, où le nouveau statut des ESPE fragilise les structures de formation des enseignants, notre présence dans les congrès départementaux permettra de mieux mettre ces questions au cœur des débats dans les congrès départementaux. C'est pourquoi il est



important que des représentants du SNESUP participent activement à ces congrès, pour y défendre nos propositions, notamment celles qui se retrouvent dans les fiches préparatoires aux Assises et participer au travail d'amendements. ●

Orientation fédérale nationale 2013							
Votants	ABN	Exprimés	UA	EE	Émancipation	URIS	FU
1 127	39	1 088	644	332	73	18	21
18,27 %	3,46 %	96,54 %	59,19 %	30,51 %	6,71 %	1,65 %	1,93 %
Rapport d'activité fédérale nationale 2013							
Votants	ABN	Exprimés	Pour	Contre	Abstention	RV	
1 129	21	1 108	785	99	215	9	
18,3 %	1,86 %	98,14 %	70,85 %	8,94 %	19,40 %	0,81 %	

Fenêtres		
F1A	F1B	F1NUL
336	381	250
F2A	F2B	F2NUL
365	324	254

CONGRÈS *snesU.p-fsu*

Congrès d'orientation : 26, 27, 28 mars 2013

- **Motions orientation** + nom du courant de pensée enregistrés le **13 décembre** à la CA
- **Discussion et validation** sur modification statuts : CA **13 décembre** ou **17 janvier**
- **Mensuel avec rapport d'activité** et motions d'orientation : réception des textes le **11 janvier** ; chez les adhérents le **31 janvier**
- **Circulaire** en direction des sections : **8 février**
- **Envoi des listings** aux sections, servant de liste d'émargement : **4 mars**
- **Date limite d'arrivée des votes** par correspondance : **22 mars, 17 heures**
- **Date limite d'arrivée des copies** des votes des sections avec liste d'émargement : **22 mars, 17 heures**
- **Mensuel additif au rapport d'activité** + tribune de discussion : réception des textes le 8 février ; chez les adhérents le **22 février**
- **Dépôt des originaux** des votes des sections avec les originaux des listes d'émargement : **26 mars, 16 heures**

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture